

# **Guide de référence pour le recueil des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante**

Réseau EPAC

Ce document contient l'ensemble des éléments nécessaire au recueil des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC). Il a été établi par Bertrand Thélot, Cécile Ricard (InVS) et Marc Nectoux (Université Paris 5), et a bénéficié des remarques des partenaires dans les hôpitaux du réseau tout au long de l'année 2004. La relecture finale a été assurée par François Belanger et Sandrine Fosse (InVS).

Le contenu de ce document peut faire l'objet de citation ou diffusion sous la référence suivante : B. Thélot, C. Ricard, M. Nectoux. *Guide de référence pour le recueil des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante*. Réseau EPAC, Institut de veille sanitaire, décembre 2004.

Contact :

Institut de veille sanitaire  
Département maladies chroniques et traumatismes, unité traumatismes,  
12 rue du Val d'Osne – 94415 Saint Maurice cedex  
Téléphone + 33 (0) 1 41 79 69 91 – Courriel : [accidents@invs.sante.fr](mailto:accidents@invs.sante.fr)

# Sommaire

<b>Présentation</b>	<b>5</b>
1. Les accidents de la vie courante	5
2. L'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante	7
<b>Règles d'enregistrement et de codage</b>	<b>9</b>
1. Inclusion des cas dans EPAC	9
2. Exemples	10
3. Remarques complémentaires	11
<b>Liste et contenu des items</b>	<b>13</b>
1. Format d'enregistrement des items	13
2. Définitions des items	15
<b>Nomenclatures</b>	<b>25</b>
1. Codes géographiques Insee des pays de résidence	26
2. Codes de la nomenclature européenne V2000	31
Lieu ( <i>item 28</i> )	33
Mécanisme ( <i>item 29</i> )	37
Activité ( <i>item 30</i> )	39
Sport ( <i>item 31</i> )	41
Lésion ( <i>items 32, 35 et 38</i> )	49
Partie lésée ( <i>items 33, 36 et 39</i> )	51
Produits ( <i>items 42, 43 et 44</i> )	53
<b>Annexe. Mode d'emploi du logiciel de saisie</b>	<b>131</b>



# Présentation

## 1. Les accidents de la vie courante

### a) Définitions

La définition classique d'un traumatisme est la suivante : « Les traumatismes (en anglais : *Injury*) sont des blessures causées par l'exposition aiguë à des agents physiques comme l'énergie mécanique, la chaleur, l'électricité, les produits chimiques et les rayonnements ionisants, qui interagissent avec le corps dans des proportions ou à une vitesse qui dépasse le seuil de tolérance humaine. Dans certains cas (noyade et gelures), les traumatismes résultent de la privation subite d'un agent essentiel comme l'oxygène ou la chaleur » (traduit de [1]). L'Organisation mondiale de la santé décrit encore le traumatisme comme « une lésion corporelle provoquée de manière subite ou brève par une énergie violente sur l'organisme. Il peut s'agir d'une lésion physique résultant d'un transfert soudain ou excessif d'énergie qui dépasse le seuil de tolérance physiologique ou de l'atteinte d'une fonction résultant d'une privation d'un ou de plusieurs éléments vitaux (air, eau, chaleur), comme en cas de noyade, de strangulation ou d'hypothermie. Le laps de temps qui s'écoule entre l'exposition à l'énergie et l'apparition du traumatisme est bref » [2]. Cette dernière notion est importante, quoique imprécise, puisque le « délai court » entre l'exposition et le traumatisme n'est pas quantifié.

On inclut donc dans ces définitions les noyades (manque d'oxygène), l'hypothermie (manque de chaleur), la strangulation (manque d'oxygène), les accidents de décompression ou la maladie des caissons (excès d'azote) et les empoisonnements (par substances toxiques). On exclut les conséquences d'un stress persistant ou répété, comme le syndrome du canal carpien, les douleurs dorsales chroniques, les empoisonnements dus à des infections. Sont également exclus de la définition les désordres mentaux et l'incapacité chronique, bien qu'ils puissent être des conséquences de traumatismes physiques. Quant aux décès liés aux conséquences de la chaleur (canicule), ils sont le plus souvent non comptés parmi les traumatismes.

Les traumatismes sont répartis en deux groupes :

- les traumatismes intentionnels qui comprennent les suicides et tentatives de suicide, les agressions et violences, les faits de guerre ;
- les traumatismes non intentionnels qui constituent les accidents à proprement parler et que l'on répartit habituellement en :
  - o accidents de la circulation ;
  - o accidents du travail ;
  - o accidents de la vie courante.

On peut retenir aussi la définition de l'Union européenne pour qui un accident est un « événement indépendant de la volonté de l'homme, caractérisé par la libération soudaine d'une force extérieure, qui peut se manifester par une blessure corporelle » [3].

Un accident de la vie courante (AcVC) apparaît donc dans ce cadre comme un traumatisme non intentionnel qui n'est ni un accident de la circulation ni un accident du travail. Cette conception des AcVC est en partie conventionnelle : dans une autre acception, on pourrait en effet soutenir que les accidents de la circulation sont un sous-ensemble des AcVC ! De fait, on inclut souvent les accidents de vélo dans les AcVC. On notera aussi qu'il peut y avoir parfois un certain flou dans la distinction entre traumatisme intentionnel et non intentionnel : lors d'une activité sportive, par exemple, un comportement ayant entraîné un accident peut être considéré comme partiellement intentionnel car lié plus ou moins explicitement à une prise de risque volontaire.

Les AcVC sont usuellement répartis selon le lieu ou l'activité :

- les accidents domestiques, se produisant à la maison ou dans ses abords immédiats : jardin, cour, garage, et autres dépendances ;
- les accidents survenant à l'extérieur : dans un magasin, sur un trottoir, à proximité du domicile, etc. ;
- les accidents scolaires, incluant les accidents survenant lors du trajet, durant les heures d'éducation physique et dans les locaux scolaires ;
- les accidents de sport ;
- les accidents de vacances et de loisirs.

Les catégories d'AcVC peuvent se recouper : par exemple, un accident de sport peut aussi être un accident scolaire, ou un accident de loisir.

#### b) Les sources de données

Les sources de données épidémiologiques sur les AcVC sont peu nombreuses en France. Jusqu'à la fin des années 90, on n'a guère disposé, hormis quelques enquêtes ponctuelles, que de trois sources : le système d'enregistrement des causes de décès, permanent et exhaustif [4] ; les enquêtes menées entre 1987 et 1995 dans quelques régions par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CnamTS) [5] ; l'enquête développée à partir des années 80 dans le cadre du système européen *Ehlass (European Home and Leisure Accident Surveillance System)*. Cette enquête, qui a longtemps bénéficié d'un soutien financier important de l'Union européenne, a été gérée jusqu'en 2000 par la Direction générale de la santé. Placée ensuite sous la responsabilité de l'InVS, elle a été remaniée et déclarée au Conseil national de l'information statistique sous l'appellation EPAC (Enquête permanente sur les accidents de la vie courante). Au niveau européen, cette enquête contribue désormais au système *Injury Data Base (IDB)*.

À côté de ces sources classiques, l'InVS a multiplié depuis 2001 le développement d'enquêtes sur les AcVC, seul ou en partenariat avec d'autres institutions : l'enquête décennale santé 2002-2003, menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) ; les enquêtes Santé protection sociale menée par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) ; le « cycle triennal d'enquêtes en milieu scolaire », en collaboration avec les ministères chargés de l'éducation et de la santé. D'autres travaux, thématiques ou analytiques sont en projet ou en cours de réalisation comme l'enquête annuelle consacrée aux noyades mise en place depuis 2001, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur.

## **2. L'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante**

Le principe du recueil EPAC repose sur l'enregistrement des recours aux urgences pour AcVC dans certains hôpitaux, avec des données concernant la personne accidentée (âge, sexe, résidence, profil social), sa prise en charge (date et heure d'arrivée aux urgences, traitement, hospitalisation éventuelle), les caractéristiques immédiates de l'accident (mécanisme, lieu, activité, type de lésion, partie du corps lésée), les produits (agents, éléments) ayant causé ou étant impliqués dans l'accident. Enfin une courte description de l'accident est enregistrée en texte libre. Les hôpitaux qui recueillent les données pour EPAC sont volontaires, ils reçoivent une subvention et participent ainsi, conformément au Code de la santé publique, au Réseau national de santé publique.

Les données sont collectées de façon exhaustive, et transmises rapidement à l'InVS : les données du mois n doivent être transmises après validation au plus tard à la fin du mois n+2. Des analyses de qualité sont effectuées depuis 2002 au moins une fois par an dans chaque hôpital du réseau EPAC afin de garantir et de rendre compte de la qualité, de l'exhaustivité et de la fiabilité du recueil. Des journées sont tirées au sort (au moins une par trimestre) et les dossiers des patient venus aux urgences sont analysés pour décision d'inclusion ou non dans le recueil, et recodées dans les conditions locales. Chaque analyse donne lieu à un compte rendu adressé à l'hôpital, dans lequel sont précisés notamment les conditions d'accès aux dossier, l'exhaustivité du recueil sur les journées tirées au sort, le caractère complet et l'exactitude des items.

Le format actuel d'enregistrement des données, dénommé « EPAC03 », doit être utilisé dans tous les hôpitaux participant au réseau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il est compatible avec les spécifications européennes.

**Le présent document contient les spécifications d'enregistrement et de codage des données de l'enquête permanente sur les accidents de la vie courante au format « EPAC03 ».**

Un logiciel de saisie compatible PC a été développé sous la responsabilité de l'InVS et peut être fourni gratuitement aux hôpitaux du réseau sur simple demande. Les spécifications d'utilisation de ce logiciel sont décrites plus loin. Les hôpitaux peuvent aussi développer leur propre logiciel de saisie, dont les caractéristiques de collecte, de format et d'extraction devront être identiques à « EPAC03 ». On trouvera plus loin les spécifications d'utilisation de ce logiciel.

Tous ces documents sont disponibles sur l'espace Internet consacré aux accidents de la vie courante, ainsi que des publications, rapports, articles, adresses, liens, etc.

Pour y accéder :

<<http://www.invs.sante.fr>> +clic "surveillance" +clic "accidents de la vie courante".

## Références

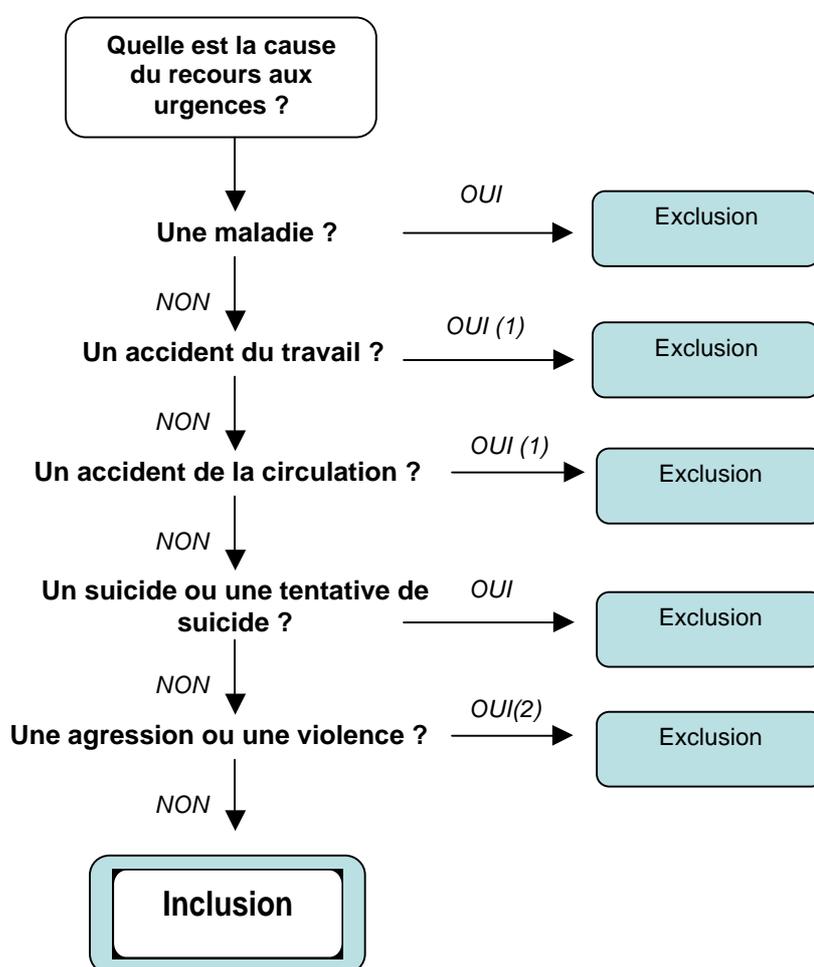
1. Baker SP, O'Neill B, Ginsburg MJ, Guohua Li. *The injury fact book*, 2<sup>nd</sup> ed. New York, Oxford University Press, 1992.
2. Holder Y, Peden M, Krug E, Lund J, Gururaj G, Kobusingye O. *Lignes directrices pour la surveillance des traumatismes*. Genève, Organisation mondiale de la santé, 2004.
3. Système communautaire d'information sur les accidents domestiques et de loisirs (Ehlass), manuel de codage, version mise à jour. Commission européenne, 1996.
4. Causes de décès, CépiDC, Inserm. Site Internet <http://sc8.vesinet.inserm.fr:1080/>
5. Bazile S, Berton E, Garry F, Pierre-Louis J. *Enquête sur les accidents de la vie courante. Résultats 1987 à 1994*. Dossier études statistiques n°38, CnamTS, Paris, 1997.

# Règles d'enregistrement et de codage

## 1. Inclusion des cas dans EPAC

L'enquête EPAC inclut tous les cas d'accidents de la vie courante venus aux urgences des hôpitaux participant, quelle que soit l'heure (24 heures sur 24) ou le jour (tous les jours de l'année).

Pour assurer l'exhaustivité du recueil, il faut que les différentes personnes de l'hôpital chargées de l'enregistrement des cas connaissent parfaitement les critères d'inclusion des AcVC selon EPAC. Ceux-ci peuvent être schématisés à l'aide de l'arbre de décision ci-dessous.



(1) : sauf accidents de véhicules à roues sans moteur (vélo, trottinette, roller, etc.)

(2) : sauf bagarre entre enfants de moins de 10 ans

Un accident du travail est un accident qui fait l'objet, au moment du recueil, d'une déclaration d'accident du travail. Un accident de la circulation est un accident reconnu comme tel par les forces de l'ordre.

Les intoxications médicamenteuses accidentelles et les allergies alimentaires doivent être incluses dans EPAC.

## 2. Exemples

Le plus souvent, il est facile de décider s'il faut ou non inclure le cas dans EPAC. Pour certains cas limites, la décision peut être plus difficile. Les exemples qui suivent sont des cas réels qui ont été fournis par les personnes chargées du codage EPAC dans les années passées.

### • Cas à inclure dans EPAC :

- un promeneur empoisonné par un champignon qu'il a cueilli ;
- un patient mordu par un chien ;
- un plombier qui se blesse en effectuant une réparation au noir ;
- un chauffeur de taxi qui se blesse en lavant son véhicule après son travail ;
- un exploitant agricole de 66 ans qui chute de son tracteur (l'âge de la personne implique qu'il ne s'agit plus d'un accident du travail) ;
- un cycliste et un piéton entrent en collision (les deux doivent être inclus) ;
- un adulte qui avale accidentellement un tube de somnifères ;
- un élève qui tombe d'une fenêtre de l'école ;
- un coup de poing involontaire au cours d'un match de rugby ;
- prise involontaire d'un médicament en quantité excessive par rapport à la quantité prescrite ;
- prise involontaire d'un médicament non prescrit ;
- allergie aux fraises ;
- un patient qui revient pour un deuxième accident ;

### • Cas à exclusion de EPAC :

- un élève qui s'évanouit pendant un cours ;
- un paysan qui a le pied écrasé par son tracteur dans un champ ;
- un élève qui se blesse avec une machine au cours d'un stage de formation en usine ;
- une personne qui est renversée par une moto alors qu'elle marche sur le trottoir (cet accident est reconnu comme accident de la circulation par les forces de l'ordre) ;
- un piéton qui est renversé dans la rue par une voiture ;
- un adulte qui avale volontairement un tube de somnifères ;
- un élève qui se jette par une fenêtre de l'école ;
- blessure infligée intentionnellement par un adulte à un enfant ;
- blessure à la suite d'une rixe entre adultes dans la rue ;
- coup de poing dans un mur sous l'effet de la colère ;
- un patient qui tombe de son lit alors qu'il est hospitalisé (car il s'agit d'un accident iatrogène) ;
- les effets secondaires des médicaments (dont les allergies médicamenteuses) ;
- un patient victime d'une fracture qui revient pour consultation (car il a déjà été enregistré précédemment pour cet accident).

### 3. Remarques complémentaires

#### • Les malaises

Les malaises (malaise vagal, ou autre) sont inclus ou exclus selon les cas. En tant qu'ils résultent d'une cause médicale qui seule fera l'objet de la prise en charge aux urgences, ils ne doivent pas être inclus. Mais lorsqu'un patient vient consulter aux urgences pour malaise, il faudra l'inclure dans EPAC si un AcVC est associé. Ceci peut se produire dans deux cas :

- lorsque le malaise a été provoqué par une cause accidentelle.  
Exemple : malaise provoqué par une intoxication alimentaire, un coup, une insolation. C'est l'intoxication, le coup, l'insolation qui entraînent l'inclusion dans EPAC.
- lorsque le malaise a entraîné ou est à l'origine d'un accident, qui fera aussi l'objet d'une prise en charge aux urgences.  
Exemple : une chute suite à une crise d'épilepsie doit être incluse, non à cause de l'épilepsie (cause médicale) mais dans ses conséquences en tant que chute. De même une chute dans l'escalier en état d'ébriété doit être incluse comme chute : le patient sera soigné aux urgences pour son état d'ébriété et pour les conséquences de sa chute.

#### • L'intentionnalité

Il est difficile de déterminer le caractère volontaire ou non des accidents dus à la violence entre enfants. Conformément aux règles européennes, jusqu'à 10 ans, toutes les violences entre enfants sont considérées comme non intentionnelles, et doivent être incluses dans EPAC. Au-delà de 10 ans, il peut s'agir de violence intentionnelle ou non intentionnelle, à voir au cas par cas.

Le caractère intentionnel ou non intentionnel d'un accident peut être difficile à déterminer. Par exemple, au cours d'un match de rugby, lorsqu'un joueur donne un coup de coude à un adversaire et le blesse, il est difficile de déterminer si le geste est volontaire (agression délibérée) ou accidentel.

Les blessures auto-infligées sont exclues du champ couvert par l'enquête, mais là encore il peut être difficile de savoir si la blessure est réellement auto infligée ou non.

#### • Les cas douteux

Dans de rares cas, il peut subsister une hésitation sur l'opportunité de l'inclusion. Il faut alors être extensif et inclure ces cas douteux. En effet, les AcVC sont plus fréquents que les accidents du travail ou de la circulation. Un cas douteux a donc plus de chances d'appartenir aux AcVC qu'aux autres catégories d'accidents. Dans la pratique, les accidents du travail et les accidents de la circulation sont plus souvent signalés de façon explicite. Lorsque ce signalement est absent, il s'agit donc plus fréquemment d'un AcVC.

Le plus important est de favoriser et de maintenir une pratique constante et homogène de l'inclusion des cas entre les centres de recueil EPAC, compatible également avec les recommandations européennes. Le développement d'une « banque de cas » centralisée à l'InVS, alimentée par les partenaires du réseau, ainsi que l'organisation régulière de réunions d'échanges, contribuent à cette homogénéité.



# Liste et contenu des items

## 1. Format d'enregistrement

N°	Item	Nb de caractères	Position début	Position fin
1	PAYS	2	1	2
2	HOPITAL	2	3	4
3	NUMÉROS DE CAS	10	5	14
4	<i>Zone libre 1</i>	6	15	20
5	SEXE	1	21	21
6	DATE DE NAISSANCE (AAAAMMJJ)	8	22	29
7	CODE POSTAL DU LIEU DE RÉSIDENCE HABITUELLE	5	30	34
8	SITUATION EMPLOI DE LA VICTIME	1	35	35
9	PROFESSION DE LA VICTIME	1	36	36
10	SITUATION EMPLOI DU RESPONSABLE LÉGAL HOMME	1	37	37
11	PROFESSION DU RESPONSABLE LÉGAL HOMME	1	38	38
12	SITUATION EMPLOI DU RESPONSABLE LÉGAL FEMME	1	39	39
13	PROFESSION DU RESPONSABLE LÉGAL FEMME	1	40	40
14	<i>Zone libre 2</i>	5	41	45
15	CARACTÈRE INTENTIONNEL DU TRAUMATISME	1	46	46
16	TYPE DE TRAUMATISME INTENTIONNEL	1	47	47
17	TYPE DE L'ACCIDENT AcVC	1	48	48
18	TYPE DE L'ACCIDENT AC	1	49	49
19	TYPE DE L'ACCIDENT AT	1	50	50
20	DATE DE L'ACCIDENT (AAAAMMJJ)	8	51	58
21	HEURE DE L'ACCIDENT (HH)	2	59	60
22	CODE POSTAL DU LIEU DE L'ACCIDENT	5	61	65
23	DATE D'ACCUEIL AUX URGENCES (AAAAMMJJ)	8	66	73
24	HEURE D'ACCUEIL AUX URGENCES (HH)	2	74	75
25	TRAITEMENT ET SUIVI AUX URGENCES	1	76	76
26	DATE DE SORTIE DE L'HOPITAL (AAAAMMJJ)	8	77	84
27	ÉTAT A LA SORTIE DE L'HOPITAL	1	85	85
28	LIEU DE L'ACCIDENT	2	86	87
29	MÉCANISME DE L'ACCIDENT	2	88	89
30	ACTIVITÉ AU MOMENT DE L'ACCIDENT	2	90	91
31	SPORT AU MOMENT DE L'ACCIDENT	3	92	94
32	TYPE DE LÉSION 1	2	95	96
33	PARTIE LESÉE 1	2	97	98
34	GRAVITÉ 1	1	99	99
35	TYPE DE LÉSION 2	2	100	101
36	PARTIE LESÉE 2	2	102	103
37	GRAVITÉ 2	1	104	104
38	TYPE DE LÉSION 3	2	105	106
39	PARTIE LESÉE 3	2	107	108
40	GRAVITÉ 3	1	109	109
41	<i>Zone libre 3</i>	9	110	118
42	PRODUIT IMPLIQUÉ DANS L'ACCIDENT	5	119	123
43	PRODUIT AYANT CAUSÉ LA LÉSION	5	124	128
44	AUTRE PRODUIT	5	129	133
45	DESCRIPTION DE L'ACCIDENT	200	134	333

Les 45 items EPAC constituent l'enregistrement de l'AcVC, qui se présente sous forme d'une ligne de 333 octets.

### **Ces items peuvent être classés en trois catégories**

a) Les items obligatoirement renseignés dans tout enregistrement d'AcVC : items 1, 2, 5, 6 et 7.

L'item 31 est obligatoire si l'activité (item 30) est un sport.

Les items 35 et 36, et/ou 38 et 39 sont obligatoires lorsqu'il y a une deuxième et éventuellement une troisième lésion.

Les items 42 à 44 sont obligatoires lorsque des produits sont impliqués dans l'accident (voir plus loin les définitions des produits selon leur implication).

b) Les items 8, 9, 10, 11, 12, 13 (correspondants aux profils selon l'emploi de la victime et/ou de ses responsables légaux), 20, 21, 22 (date, heure, lieu de l'accident), doivent être remplis si les informations sont disponibles.

c) Les autres items ne sont pas obligatoires ou inutilisés actuellement

L'item 3 peut-être utilisé par l'hôpital pour repérer ses enregistrements, ce qui facilite les contrôles de cohérences ultérieurs.

Les items 4, 14 et 41 sont des zones libres sans affectation permanente, qui pourront être utilisées pour une extension du recueil.

Les items 34, 37 et 40 sont réservés pour l'enregistrement dans l'avenir, de la gravité des lésions.

### **Certains items sont prédéterminés**

L'item 1 (pays) est toujours égal à 14 (code de la France dans le cadre du recueil européen).

L'item 2 (hôpital) est spécifique pour chaque l'hôpital. Il est attribué par l'InVS.

Dans le cadre actuel du recueil EPAC limité aux accidents de la vie courante, l'item 15 est prédéterminé à 2 (traumatisme non intentionnel), et l'item 16 est prédéterminé à 8 (sans objet). L'item 17 est prédéterminé à 1 (accident de la vie courante). Les items 18 et 19 sont prédéterminés à 2, mais peuvent parfois avoir à être modifiés lorsque l'accident de la vie courante est aussi un accident de la circulation (mettre l'item 18 à 1), et/ou un accident du travail (mettre l'item 19 à 1).

Le contenu détaillé des items, les caractéristiques d'enregistrement et de codage, les nomenclatures sont décrits ci-après.

## 2. Définitions des items

### **Pays** (*item 1*)

2 caractères numériques  
valeur 14 correspondant à la France

### **Hôpital** (*item 2*)

2 caractères numériques  
Chaque hôpital participant à EPAC a son code propre, invariable, attribué par l'InVS.

### **Numéro de cas** (*item 3*)

10 caractères  
utilisables sans contrainte par l'hôpital

### **Zone libre 1** (*item 4*)

6 caractères  
sans affectation permanente

### **Sexe** (*item 5*)

1 caractère numérique  
1 = homme  
2 = femme  
9 = inconnu

### **Date de naissance** (*item 6*)

8 caractères AAAAMMJJ  
AAAA = année de naissance  
MM = mois de naissance  
JJ = jour de naissance  
Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA  
L'année doit être = 1883, la date de naissance doit être = à la date de la saisie

### **Code postal du lieu de résidence habituelle** (*item 7*)

5 caractères alphanumériques  
Les 5 caractères doivent être remplis.  
Il s'agit du code postal de résidence habituelle au sens où c'est celui qui apparaît sur la carte vitale de l'accidenté.  
Valeurs :  
**si résident en France** : code postal officiel du lieu de résidence ;  
**si résident à l'étranger** : EEXXX avec XXX = code officiel géographique du pays de résidence, conforme à la nomenclature Insee (voir plus loin) ;  
**si résident en France, mais lieu de résidence inconnu** : FF999 ;  
**si résident à l'étranger, mais pays de résidence inconnu** : EE999 ;  
**si résidence complètement inconnue** : 99999.

## **Situation emploi de la victime** (item 8)

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de plus de 16 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans et qu'il est en formation professionnelle.

Valeurs :

- 1 = en activité
- 2 = chômeur
- 3 = au foyer
- 4 = retraité
- 5 = en formation initiale (élève, étudiant)
- 8 = autres et sans objet
- 9 = inconnu

Précisions :

- les actifs en formation doivent être codés : 1 ;
- les chômeurs ayant déjà travaillé doivent être codés : 2 ;
- les personnes n'ayant jamais travaillé ne sont pas considérées comme des chômeurs et doivent être codées : 8 ;
- les moins de 16 ans, adolescents et adultes jeunes en poursuite de formation initiale (élèves, étudiants) n'ayant jamais travaillé doivent être codés : 5 .

## **Profession de la victime** (item 9)

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de plus de 16 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans et qu'il est en formation professionnelle.

Valeurs :

- 1 = agriculteur
- 2 = artisan, commerçant, chef d'entreprise
- 3 = cadre ou profession intellectuelle supérieure  
(professions libérales, cadres de la fonction publique, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et spectacles, cadres administratifs et commerciaux, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise)
- 4 = professions intermédiaires  
(instituteur et assimilés, profession intermédiaire de la santé et du travail social, clergé, religieux, profession intermédiaire administrative et de la fonction publique, profession intermédiaire administrative et commerciale des entreprises, technicien, contremaître, agent de maîtrise)
- 5 = employé  
(de la fonction publique : civils, agents de service, policiers, militaires ; employés administratifs d'entreprise, de commerce ; personnels des services directs aux particuliers)
- 6 = ouvrier qualifié
- 7 = ouvrier non qualifié
- 8 = sans objet
- 9 = inconnu

Précisions :

- les chômeurs ayant déjà travaillé, les personnes au foyer ayant travaillé, les retraités doivent être codés dans leur profession précédente ;
- les personnes au foyer n'ayant jamais travaillé doivent être codées : 8 ;
- les personnes en formation initiale, moins de 16 ans, adolescents et adultes jeunes (élèves, étudiants) n'ayant jamais travaillé, les personnes n'ayant jamais travaillé doivent être codées : 8 ;
- les personnes en formation continue, qui ont donc déjà travaillé :  
si elles ont une profession, ce sont des actifs : coder leur profession ;  
si elles sont au chômage : coder leur profession précédente.

### **Situation emploi du responsable légal homme** (item 10)

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans et qu'il est en formation non professionnelle.

Valeurs :

mêmes valeurs que pour l'item *situation emploi de la victime* ci-dessus.

### **Profession du responsable légal homme** (item 11)

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans et qu'il est en formation non professionnelle.

Valeurs :

mêmes valeurs que pour l'item *profession de la victime* ci-dessus.

### **Situation emploi du responsable légal femme** (item 12)

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans et qu'il est en formation non professionnelle.

Valeurs :

mêmes valeurs que pour l'item *situation emploi de la victime* ci-dessus .

### **Profession du responsable légal femme** (item 13)

1 caractère numérique

Cet item doit être codé lorsque l'accidenté est âgé de moins de 14 ans, ou lorsque il est âgé de 14 à 16 ans et qu'il est en formation non professionnelle.

Valeurs :

mêmes valeurs que pour l'item *profession de la victime* ci-dessus.

### **Zone libre 2** (item 14)

5 caractères

sans affectation permanente

### **Caractère intentionnel du traumatisme** (item 15)

1 caractère numérique

Valeurs :

**1** = oui

**2** = non

**9** = inconnu

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, c'est-à-dire des traumatismes non intentionnels, cet item est à 2.

### **Type de traumatisme intentionnel** (*item 16*)

1 caractère numérique

Valeurs :

- 1 = suicide, tentative de suicide
- 2 = violences domestiques
- 3 = autres agressions
- 4 = faits de guerre
- 5 = autres
- 8 = sans objet
- 9 = inconnu

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, c'est-à-dire des traumatismes non intentionnels qui ne sont ni des accidents du travail ni des accidents de la circulation (avec les exceptions concernant les accidents de véhicules à roues sans moteur), cet item est à 8.

### **Type de l'accident – AcVC** (*item 17*)

1 caractère numérique

Valeurs :

- 1 = oui : il s'agit d'un accident de la vie courante
- 2 = non : il ne s'agit pas d'un accident de la vie courante

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, cet item est constamment égal à 1.

### **Type de l'accident – AC** (*item 18*)

1 caractère numérique

Valeurs :

- 1 = oui : il s'agit d'un accident de la circulation
- 2 = non : il ne s'agit pas d'un accident de la circulation

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, cet item est le plus souvent égal à 2. Il est parfois égal à 1 lorsque l'AcVC est aussi un accident de la circulation. Le recueil EPAC inclut tous les accidents de véhicules à roues sans moteur (vélo, trottinettes, skate, etc.). Dans certains cas, ces accidents sont aussi des accidents de la circulation.

### **Type de l'accident – AT** (*item 19*)

1 caractère numérique

Valeurs :

- 1 = oui : il s'agit d'un accident du travail
- 2 = non : il ne s'agit pas d'un accident du travail

Dans le cadre du recueil EPAC classique portant sur le recueil des accidents de la vie courante, c'est-à-dire des traumatismes non intentionnels qui ne sont ni des accidents du travail ni des accidents de la circulation (avec les exceptions concernant les accidents de véhicules à roues sans moteur), cet item est égal à 2.

### **Date de l'accident** (item 20)

8 caractères AAAAMMJJ

AAAA = année de l'accident

MM = mois de l'accident

JJ = jour de l'accident

Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA.

La date d'accident doit être = à la date de naissance et = à la date de saisie.

### **Heure de l'accident** (item 21)

2 caractères numériques

Il s'agit de l'heure tronquée des minutes

Par exemple, pour un patient accueilli aux urgences à 13h48, saisir 13.

### **Code postal du lieu de l'accident** (item 22)

5 caractères alphanumériques

Les 5 caractères doivent être remplis.

Valeurs (mêmes règles que pour le code postal du lieu de résidence) :

**si en France** : code postal officiel du lieu de résidence ;

**si à l'étranger** : EEXXX avec XXX = code géographique officiel du pays de résidence, conforme à la nomenclature Insee ;

**si en France, mais lieu de résidence inconnu** : FF999 ;

**si à l'étranger, mais pays de résidence inconnu** : EE999 ;

**si complètement inconnu** : 99999.

### **Date d'accueil aux urgences** (item 23)

8 caractères AAAAMMJJ

AAAA = année de l'accueil

MM = mois de l'accueil

JJ = jour de l'accueil

Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA.

La date d'accueil aux urgences doit être = à la date de naissance et = à la date de saisie.

### **Heure d'accueil aux urgences** (item 24)

2 caractères numériques

Il s'agit de l'heure tronquée des minutes.

Par exemple, pour un patient accueilli aux urgences à 13h48, saisir 13.

## Traitement et suivi aux urgences (item 25)

1 caractère numérique

Valeurs :

- 1 = examiné et renvoyé sans traitement
- 2 = renvoyé après traitement
- 3 = traité et orienté en vue d'un traitement complémentaire vers un médecin de ville
- 4 = traité et orienté en vue d'un traitement complémentaire en soins externes à l'hôpital (ambulatoire)
- 5 = hospitalisé dans cet hôpital
- 6 = transféré dans un autre hôpital
- 7 = décédé aux urgences
- 8 = autre
- 9 = inconnu

Précision :

Les décès aux urgences doivent être enregistrés dans cet item (valeur = 7). Dans ce cas, l'item *État à la sortie de l'hôpital* (plus loin) doit avoir la valeur 2. Les décès après passage aux urgences ne sont pas codés ici : dans la plupart des cas, le patient a d'abord été hospitalisé ou transféré après son passage aux urgences, il doit donc être codé ici 5 ou 6. Son décès sera enregistré par la valeur 2 de l'item *État à la sortie de l'hôpital*.

Un patient est « Hospitalisé » s'il est admis dans un service autre que les urgences. L'admission dans un lit porte des urgences est considérée comme une hospitalisation lorsqu'elle entraîne la production d'un RUM (résumé d'unité médicale) et d'un RSS (résumé de sortie standardisé) pour le PMSI. Dans le cas contraire, elle n'est pas considérée comme une hospitalisation.

## Date de sortie de l'hôpital (item 26)

8 caractères AAAAMMJJ

AAAA = année de l'accueil

MM = mois de l'accueil

JJ = jour de l'accueil

Il est recommandé de permettre la saisie sous la forme classique JJMMAAAA.

La date de sortie de l'hôpital doit être = à la date d'accueil aux urgences.

Si le patient est resté aux urgences pendant sa présence à l'hôpital, la date de sortie de l'hôpital est disponible aux urgences, et en général elle est peu différente de la date d'accueil : identique (prise en charge aux urgences le jour de l'accueil), ou +1 jour en cas de prise en charge prolongée jusqu'au lendemain, notamment par occupation d'un lit porte dépendant des urgences.

Lorsqu'un patient est hospitalisé plus de 30 jours, la date de sortie peut être tronquée. Exemple : patient arrivé le 15 mars aux urgences, hospitalisé le 16 mars. Si l'hospitalisation de ce patient se prolonge jusqu'au 15 avril et au-delà, il aura de toute façon été hospitalisé au moins 30 jours. La date de sortie peut alors être codée : 15 avril, même si le patient sort ultérieurement.

### **État à la sortie de l'hôpital** (item 27)

1 caractère numérique

Valeurs :

**1** = vivant

**2** = décédé

**9** = inconnu

Concernant les décès : l'item *État à la sortie de l'hôpital* est à 2, que le patient soit décédé aux urgences ou après hospitalisation. En particulier, quand l'item *Traitement et suivi aux urgences* est à 7, cet item est à 2.

### **Lieu de l'accident** (item 28)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Mécanisme de l'accident** (item 29)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Activité au moment de l'accident** (item 30)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Sport au moment de l'accident** (item 31)

3 caractères : le premier alphabétique, les deux suivants numériques

Cet item n'est à renseigner que si l'activité au moment de l'accident est un sport.

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder Z99.

### **Type de lésion 1** (item 32)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Partie lésée 1** (item 33)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Gravité 1** (item 34)

1 caractère numérique  
Gravité de la première lésion  
Sans affectation permanente

### **Type de lésion 2** (item 35)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Partie lésée 2** (item 36)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Gravité 2** (item 37)

1 caractère numérique  
Gravité de la première lésion  
Sans affectation permanente

### **Type de lésion 3** (item 38)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Partie lésée 3** (item 39)

2 caractères numériques

Valeurs :

**conformes à la nomenclature V2000 en français.**

Si absence d'information, coder 99.

### **Gravité 3** (item 40)

1 caractère numérique  
Gravité de la première lésion  
Sans affectation permanente

### **Zone libre 3** (item 41)

9 caractères, sans affectation permanente

### **Produit impliqué dans l'accident** *(item 42)*

5 caractères : le premier alphabétique, les quatre suivants numériques.

Valeurs :

***conformes à la nomenclature V2000 en français.***

Si absence d'information, coder Z9999.

### **Produit ayant causé la lésion** *(item 43)*

5 caractères : le premier alphabétique, les quatre suivants numériques.

Valeurs :

***conformes à la nomenclature V2000 en français.***

Si absence d'information, coder Z9999.

### **Autre produit** *(item 44)*

5 caractères : le premier alphabétique, les quatre suivants numériques.

Valeurs :

***conformes à la nomenclature V2000 en français.***

Si absence d'information, coder Z9999.

### **Description de l'accident** *(item 45)*

Description en texte libre, jusqu'à 200 caractères.

Cette description reprend en texte libre les éléments codés (en particulier le « PALM » : produit – activité – lieu – mécanisme). Il doit aussi comporter toutes autres précisions disponibles sur l'accident : circonstances particulières, lien de causalité, produits et leur usage, autres spécificités.



# Nomenclatures

## 1. Codes géographiques Insee des pays de résidence

Ces codes sont à utiliser pour les items 7 (code postal du lieu de résidence) et 22 (code postal du lieu de l'accident).

Nom pays	Code pays
ACORES, MADÈRE	319
AFGHANISTAN	212
AFRIQUE DU SUD	303
ALASKA	404
ALBANIE	125
ALGÉRIE	352
ALLEMAGNE	109
ANDORRE	130
ANGOLA	395
ANGUILLA	425
ANTIGUA-ET-BARBUDA	441
ANTILLES NÉERLANDAISES	431
ARABIE SAOUDITE	201
ARGENTINE	415
ARMÉNIE	252
ARUBA	431
AUSTRALIE	501
AUTRICHE	110
AZERBAIDJAN	253
BAHAMAS	436
BAHREIN	249
BANGLADESH	246
BARBADE	434
BELGIQUE	131
BELIZE	429
BÉNIN	327
BERMUDES	425
BHOUTAN	214
BIÉLORUSSIE	148
BIRMANIE	224
BOLIVIE	418
BOSNIE-HERZÉGOVINE	118
BOTSWANA	347
BOUVET (ILE)	103
BRÉSIL	416
BRUNEI	225
BULGARIE	111
BURKINA	331
BURUNDI	321
CAIMANES (ILES)	425
CAMBODGE	234
CAMEROUN	322
CANADA	401
CANARIES (ILES)	313
CAP-VERT	396
CENTRAFRICAINE (RÉPUBLIQUE)	323
CHILI	417

CHINE	216
CHRISTMAS (ILE)	501
CHYPRE	254
COCOS ou KEELING (ILES)	501
COLOMBIE	419
COMORES	397
CONGO	324
CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE)	312
COOK (ILES)	502
CORÉE	237
CORÉE (RÉP. DE, CORÉE DU SUD)	239
CORÉE (RÉP. POP. DÉMOCRATIQUE DE, CORÉE DU NORD)	238
COSTA RICA	406
CÔTE D'IVOIRE	326
CROATIE	119
CUBA	407
DANEMARK	101
DJIBOUTI	399
DOMINICAINE (RÉPUBLIQUE)	408
DOMINIQUE	438
ÉGYPTE	301
EL SALVADOR	414
ÉMIRATS ARABES UNIS	247
ÉQUATEUR	420
ÉRYTHRÉE	317
ESPAGNE	134
ESTONIE	106
ÉTATS-UNIS	404
ÉTHIOPIE	315
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	156
FÉROE (ILES)	101
FIDJI	508
FINLANDE	105
GABON	328
GAMBIE	304
GÉORGIE	255
GÉORGIE DU SUD ET LES ILES SANDWICH DU SUD	427
GHANA	329
GIBRALTAR	133
GRÈCE	126
GRENADE	435
GROENLAND	430
GUAM	505
GUATEMALA	409
GUINÉE	330
GUINÉE ÉQUATORIALE	314
GUINÉE-BISSAU	392
GUYANA	428
HAITI	410
HEARD ET MACDONALD (ILES)	501
HONDURAS	411
HONGRIE	112
INDE	223
INDONESIE	231
IRAN	204

IRAQ	203
IRLANDE, ou EIRE	136
ISLANDE	102
ISRAEL	207
ITALIE	127
JAMAIQUE	426
JAPON	217
JORDANIE	222
KAZAKHSTAN	256
KENYA	332
KIRGHIZISTAN	257
KIRIBATI	513
KOWEIT	240
LAOS	241
LESOTHO	348
LETONNIE	107
LIBAN	205
LIBERIA	302
LIBYE	316
LIECHTENSTEIN	113
LITUANIE	108
LUXEMBOURG	137
MACAO (TERRITOIRES PORTUGAIS D'OUTRE-MER)	232
MADAGASCAR	333
MALAISIE	227
MALAWI	334
MALDIVES	229
MALI	335
MALOUINES, OU FALKLAND (ILES)	427
MALTE	144
MARIANNES DU NORD (ILES)	505
MAROC	350
MARSHALL (ILES)	515
MAURICE	390
MAURITANIE	336
MEXIQUE	405
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)	516
MOLDAVIE	151
MONACO	138
MONGOLIE	242
MONTSERRAT	425
MOZAMBIQUE	393
NAMIBIE	311
NAURU	507
NEPAL	215
NICARAGUA	412
NIGER	337
NIGERIA	338
NIUE	502
NORFOLK (ILE)	501
NORVEGE	103
NOUVELLE-ZÉLANDE	502
OCÉAN INDIEN (TERRITOIRE BRITANNIQUE DE L')	308
OMAN	250
OUGANDA	339

OUZBEKISTAN	258
PAKISTAN	213
PALAOS (ILES)	517
PALESTINE	261
PANAMA	413
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	510
PARAGUAY	421
PAYS-BAS	135
PEROU	422
PHILIPPINES	220
PITCAIRN (ILE)	503
POLOGNE	122
PORTO RICO	432
PORTUGAL	139
PRESIDES	313
PROVINCES ESPAGNOLES D'AFRIQUE	313
QATAR	248
ROUMANIE	114
ROYAUME-UNI	132
RUSSIE	123
RWANDA	340
SAHARA OCCIDENTAL	389
SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES	442
SAINTE-HÉLÈNE	306
SAINTE-LUCIE	439
SAINT-MARIN	128
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	440
SALOMON (ILES)	512
SAMOA AMERICAINES	505
SAMOA OCCIDENTALES	506
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	394
SÉNÉGAL	341
SERBIE-ET-MONTÉNÉGRO	121
SEYCHELLES	398
SIERRA LEONE	342
SINGAPOUR	226
SLOVAQUIE	117
SLOVENIE	145
SOMALIE	318
SOUDAN	343
SRI LANKA	235
SUEDE	104
SUISSE	140
SURINAME	437
SVALBARD et ILE JAN MAYEN	103
SWAZILAND	391
SYRIE	206
TADJIKISTAN	259
TAIWAN	236
TANZANIE	309
TCHAD	344
TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)	116
TERR. DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE EN AMÉRIQUE	432
TERR. DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE EN OCÉANIE	505
TERR. DU ROYAUME-UNI DANS L'ATLANTIQUE SUD	427

TERRITOIRE DES PAYS-BAS	431
TERRITOIRES DU ROYAUME-UNI AUX ANTILLES	425
THAÏLANDE	219
TIMOR ORIENTAL	262
TOGO	345
TOKELAU	502
TONGA	509
TRINITE-ET-TOBAGO	433
TUNISIE	351
TURKMENISTAN	260
TURKS ET CAIQUES (ILES)	425
TURQUIE	208
TUVALU	511
UKRAINE	155
URUGUAY	423
VANUATU	514
VATICAN, ou SAINT-SIEGE	129
VÉNÉZUELA	424
VIERGES BRITANNIQUES (ILES)	425
VIERGES DES ETATS-UNIS (ILES)	432
VIET NAM	243
YÉMEN	251
ZAMBIE	346
ZANZIBAR	308
ZIMBABWE	310

Sources :

*Nomenclature et code officiel géographique*, 1999, 13<sup>e</sup> édition, Insee,  
 <[http://www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/nomenclatures/cog/doc/principa.htm](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/cog/doc/principa.htm)>,  
 consulté le 9/12/2004

## 2. Codes de la nomenclature européenne V2000

<b>Lieu</b> ( <i>item 28</i> )	<b>33</b>
<b>Mécanisme</b> ( <i>item 29</i> )	<b>37</b>
<b>Activité</b> ( <i>item 30</i> )	<b>39</b>
<b>Sport</b> ( <i>item 31</i> )	<b>41</b>
<b>Lésion</b> ( <i>items 32, 35 et 38</i> )	<b>49</b>
<b>Partie lésée</b> ( <i>items 33, 36 et 39</i> )	<b>51</b>
<b>Produits</b> ( <i>items 42, 43 et 44</i> )	<b>53</b>



# Lieu de l'accident

## ***(Zone de transport)***

- 00 Trottoir, voie piétonne
- 01 Piste cyclable
- 02 Autoroute
- 03 Voie publique en dehors de la zone urbaine
- 04 Voie publique en zone urbaine
- 05 Route, non précisée
- 06 Gare routière, station de bus ou de métro, aire ferroviaire, terminal de fret, etc.
- 07 Quai, chemin à bandes de roulement, voie d'accès pour véhicules dans les docks
- 08 Zone de transport, autre précisée
- 09 Zone de transport, non précisée

## ***(Habitat)***

- 10 Cuisine
- 11 Séjour, chambre à coucher
- 12 Salle de bains, salle d'eau
- 13 Escalier, à l'intérieur
- 14 Habitat, intérieur, autre
- 15 Habitat extérieur
- 16 Terrain de jeu en zone résidentielle
- 17 Jardin
- 18 Chemin privé, aire de stationnement, garage, abri de voiture, sentier, allée piétonne
- 19 Habitat, autre et non précisé

## ***(Zone de production et d'activité professionnelle)***

- 20 Ferme, jardin maraîcher
- 21 Forêt et plantation d'exploitation forestière
- 22 Mine, carrière, gravière, etc.
- 23 Atelier, usine, chantier naval
- 24 Travaux publics
- 25 Bâtiments et routes en cours de construction
- 26 Entrepôt, dépôt, y compris garages et réseau routier
- 27 Locaux administratifs
- 28 Zone de production et d'activité professionnelle, autre précisée
- 29 Zone de production et d'activité professionnelle, non précisée

## ***(Surfaces de détail, de commerce et de service)***

- 30 Magasin, surface de gros et de détail, salle des ventes, éventaire de marché
- 31 Espace de service privé
- 32 Hôtel, motel, pension de famille
- 38 Surfaces de détail, de commerce et de service, autres précisées
- 39 Surfaces de détail, de commerce et de service, non précisées

***(Établissements d'enseignement, centres d'accueil et locaux recevant du public)***

- 40 Établissement d'accueil à la journée d'enfants et d'adolescents
- 41 École, université, collège
- 42 Cour d'école
- 43 Terrain de jeu lié au centre d'accueil
- 44 Bâtiments et bureaux accessibles au public
- 45 Hôpital, clinique, centre médico-social
- 46 Maison de soins, service soins long séjour, établissement pour handicapés
- 47 Établissement militaire
- 48 Établissements d'enseignement, centres d'accueil et locaux recevant du public, autres précisés
- 49 Établissements d'enseignement, centres d'accueil et locaux recevant du public, non précisés

***(Aire de sport)***

- 50 Salle de sport, gymnase
- 51 Terrain de sport (de plein air)
- 52 Piscines
- 53 Manège équestre, centre équestre
- 54 Piste de course
- 55 Patinoire couverte, piste de patinage ou de skate
- 56 Installations pour le ski et l'alpinisme
- 58 Aire de sport, autre précisée
- 59 Aire de sport, non précisée

***(Équipements de loisirs et de divertissements, parcs)***

- 60 Restaurant, cafétéria, pub
- 61 Discothèque, club de jazz, dancing
- 62 Cinéma, théâtre, salle de concert
- 63 Parc d'attractions, etc.
- 64 Aire de jeu de parc, etc.
- 65 Jardins publics
- 66 Tribune intérieure/extérieure
- 68 Équipements de loisirs et de divertissements, parcs, autres précisés
- 69 Équipements de loisirs et de divertissements, parcs, non précisés

***(Pleine nature)***

- 70 Terre non cultivée
- 74 Plage y compris plage découverte à marée basse
- 75 Calotte glaciaire, glacier
- 76 Terrain de camping
- 77 Terrain d'entraînement militaire
- 78 Pleine nature, autre précisée
- 79 Pleine nature, non précisée

***(Mer, lac et rivière)***

- 80 Mer, bras de mer
- 81 Lac
- 82 Cours d'eau, fleuve, rivière, ruisseau, canal
- 83 Navire
- 84 Installation offshore
- 85 Floe, iceberg, banquise
- 88 Mer et zone humide, autre précisée
- 89 Mer et zone humide, non précisée

***(Lieu, autre et non précisé)***

- 98 Lieu, autre précisé
- 99 Lieu, non précisé



# Mécanisme

## ***(Coup, heurt par chute)***

- 01 Chute en trébuchant de plain-pied, chute du même niveau
- 03 Chute dans ou du haut d'un escalier
- 04 Chute/saut d'une faible hauteur (de moins de 1 mètre)
- 05 Chute/saut d'une grande hauteur (de 1 mètre ou plus)
- 08 Coup, heurt, chute, autre précisé
- 09 Coup, heurt, chute, non précisé

## ***(Coup, heurt par contact avec un objet, une personne ou un animal)***

- 10 Contact avec un objet en mouvement
- 11 Contact avec un objet statique
- 12 Contact avec une personne (excluant taillade, morsure, piqûre)
- 13 Contact avec un animal (excluant taillade, morsure, piqûre)
- 18 Contact, autre précisé
- 19 Contact, non précisé

## ***(Écrasement, coupure, perforation)***

- 20 Pincement, écrasement
- 21 Coupure, coupe
- 22 Taillade, sciage
- 23 Déchirure
- 24 Éclatement, perforation
- 25 Morsure/piqûre d'animal/d'un être humain/d'insecte
- 28 Écrasement, coupure, perforation, autre précisé
- 29 Écrasement, coupure, perforation, non précisé

## ***(Corps étranger dans un orifice naturel)***

- 30 Corps étranger dans l'oeil
- 31 Corps étranger dans le nez
- 32 Corps étranger à travers la bouche
- 33 Corps étranger dans l'oreille
- 38 Corps étranger dans un autre orifice naturel, autre précisé
- 39 Corps étranger dans un orifice naturel, non précisé

## ***(Asphyxie, suffocation)***

- 40 Étranglement
- 41 Obstruction des voies respiratoires
- 42 Noyade et quasi-noyade
- 43 Compression du thorax
- 44 Respiration d'un air pauvre en oxygène
- 48 Asphyxie, suffocation, autres précisées
- 49 Asphyxie, suffocation, non précisées

***(Effet chimique)***

- 50 Corrosion par des substances solides
- 51 Corrosion par des substances liquides
- 52 Corrosion par des substances gazeuses
- 53 Corrosion, non précisée
- 54 Empoisonnement ou intoxication par des substances solides
- 55 Empoisonnement ou intoxication par des substances liquides
- 56 Empoisonnement ou intoxication par des substances gazeuses
- 57 Empoisonnement ou intoxication, non précisés
- 58 Effet chimique, autre précisé
- 59 Effet chimique, non précisé

***(Effet thermique)***

- 60 Liquides chauds
- 61 Vapeur
- 62 Objets chauds
- 63 Feu, flammes
- 64 Chaleur, non précisée
- 65 Froid, non précisé
- 66 Hypothermie (de tout le corps ou d'une partie du corps)
- 67 Refroidissement par contact
- 68 Effet thermique, autre précisé
- 69 Effet thermique, non précisé

***(Électricité/rayonnement et effet d'autres ondes d'énergie)***

- 70 Contact avec le courant électrique
- 71 Contact avec l'arc électrique
- 72 Faisceau de soudage
- 73 Autre radiation lumineuse
- 74 Acoustique
- 75 Vibrations
- 76 Autre radiation
- 78 Électricité/rayonnement et effet d'autres ondes d'énergie, autre précisé
- 79 Électricité/rayonnement et effet d'autres ondes d'énergie, non précisé

***(Surmenage aigu du corps ou d'une partie du corps)***

- 80 Surmenage survenu en poussant, en tirant
- 81 Surmenage survenu en soulevant
- 82 Surmenage survenu en saisissant
- 83 Surmenage survenu en tordant, en tournant
- 84 Surmenage sans cause extérieure (incluant les faux mouvements)
- 88 Surmenage aigu, autre précisé
- 89 Surmenage aigu, non précisé

***(Cause de la blessure, autre et non précisée)***

- 98 Cause de la blessure, autre précisé
- 99 Cause de la blessure, non précisé

# Activité

## ***(Travaux domestiques)***

- 10 Cuisine
- 11 Ménage, entretien
- 12 Soins aux enfants, etc.
- 13 Courses
- 14 Jardinage
- 18 Travaux domestiques, autres précisés
- 19 Travaux domestiques, non précisés

## ***(Travaux de bricolage)***

- 20 Réparations
- 28 Travaux de bricolage, autres précisés
- 29 Travaux de bricolage, non précisés

## ***(Activité éducative)***

- 39 Activité éducative, non précisée

## ***(Jeu et activité de loisirs)***

- 40 Jeu
- 41 Hobby
- 48 Jeu et activité de loisirs, autres précisés
- 49 Jeu et activité de loisirs, non précisés

## ***(Sport, athlétisme, gymnastique)***

- 50 Éducation physique
- 51 Sport/athlétisme
- 58 Activité sportive, autre précisée
- 59 Activité sportive, non précisée

## ***(Activité vitale (fondamentale))***

- 60 Prendre un repas (manger/boire)
- 61 Dormir, se reposer
- 62 Hygiène individuelle
- 68 Activité vitale, autre précisée
- 69 Activité vitale, non précisée

## ***(Autre activité précisée)***

- 80 Marcher
- 88 Autre activité précisée

## ***(Activité non précisée)***

- 99 Activité non précisée



# Sport

## **(Athlétisme)**

A00	Course par couloirs sans haies
A01	Course de haies
A02	Marathon
A03	Course d'orientation, cross
A04	Jogging
A05	Marche
A08	Course, autre précisée
A09	Course, non précisé
A10	Lancer du javelot
A11	Lancer du poids
A12	Lancer du disque
A13	Lancer du marteau
A18	Lancer, autre précisé
A19	Lancer, non précisé
A20	Saut en hauteur
A21	Saut à la perche
A22	Saut en longueur
A23	Triple saut
A28	Saut, autre précisé
A29	Saut, non précisé
A30	Poids et haltères
A31	Épaulé
A38	Haltérophilie, autre précisé
A39	Haltérophilie, non précisé
A40	Musculation
A45	Body-building
A48	Musculation / body building, autre précisé
A49	Musculation/ body building, non précisé
A98	Athlétisme, autre précisé
A99	Athlétisme, non précisé

## **(Gymnastique)**

B08	Gymnastique sans agrès, autre précisée
B09	Gymnastique sans agrès, non précisée
B10	Barre fixe (en gymnastique)
B11	Barres parallèles
B12	Poutre (en gymnastique)
B13	Anneaux (en gymnastique)
B14	Cheval d'arçons/sautoir
B15	Trampoline
B16	Espaliers
B17	Corde (en gymnastique)
B18	Gymnastique avec agrès, autre précisée
B19	Gymnastique avec agrès, non précisée
B20	Clubs (en gymnastique)
B21	Cerceau (en gymnastique)
B22	Balles (en gymnastique)
B23	Corde à sauter (en gymnastique)
B28	Gymnastique avec agrès à main, autre précisée
B29	Gymnastique avec agrès à main, non précisée

- B38 Aérobie, autre précisé
- B39 Aérobie, non précisé
- B98 Gymnastique, autre précisée
- B99 Gymnastique, non précisée

***(Sports exercés avec des raquettes, battes ou crosses)***

- C00 Tennis
- C02 Badminton
- C03 Ping-pong, tennis de table
- C08 Sport de raquette, autre précisé
- C09 Sport de raquette, non précisé
- C10 Base-ball
- C11 Cricket
- C12 Thèque ("balle au camp")
- C18 Sport de batte, autre précisé
- C19 Sport de batte, non précisé
- C20 Hockey sur gazon
- C21 Hockey sur glace
- C22 Bandy
- C23 Bandy, sur glace
- C24 Hockey avec rollers / patins à roulettes
- C25 Hurling
- C26 Camogie
- C28 Sport de crosse, autre précisé
- C29 Sport de crosse, non précisé
- C30 Squash
- C31 Racket ball
- C38 Sport en salle (exercé avec des raquettes) autre précisé
- C39 Sport en salle (exercé avec des raquettes) non précisé
- C98 Sport exercé avec des raquettes, battes ou crosses, autre précisé
- C99 Sport exercé avec des raquettes, battes ou crosses, non précisé

***(Sports d'équipe avec ballon, excepté water-polo, voir K02)***

- D00 Football
- D01 Rugby
- D02 Football américain
- D03 Football gaélique
- D08 Football, autre précisé
- D09 Football, non précisé
- D10 Handball (extérieur)
- D12 Handball (intérieur)
- D18 Handball, autre précisé
- D19 Handball, non précisé
- D20 Volley-ball (ordinaire)
- D28 Volley-ball, autre précisé
- D29 Volley-ball, non précisé
- D30 Basket-ball (ordinaire)
- D38 Basket-ball, autre précisé
- D39 Basket-ball, non précisé
- D98 Sport d'équipe au ballon, autre précisé
- D99 Sport d'équipe au ballon, non précisé

***(Sports de combat)***

- E08 Boxe, précisée
- E09 Boxe, non précisée
- E10 Lutte gréco-romaine
- E11 Catch
- E18 Lutte, autre précisée
- E19 Lutte, non précisée
- E20 Jiu-Jitsu
- E21 Karaté
- E22 Judo
- E23 Aïkido
- E24 Kendo
- E25 Taekwondo
- E28 Sport de combat asiatique, autre précisé
- E29 Sport de combat asiatique, non précisé
- E30 Escrime (rapière)
- E31 Escrime au sabre
- E38 Escrime, autre précisée
- E39 Escrime, non précisée
- E98 Sport de combat, autre précisé
- E99 Sport de combat, non précisé

***(Sports sur roues et à roulettes sans moteur, excepté véhicules à traction animale)***

- F00 Cyclisme sur route
- F01 Cyclisme sur pistes
- F02 Vélo tout terrain
- F03 Cyclisme acrobatique
- F08 Cyclisme, autre précisé
- F09 Cyclisme, non précisé
- F30 Roller skate
- F31 Ski à roulettes
- F32 Planche à roulettes (skateboard)
- F38 Patin/ski/planche, autre précisé
- F39 Patin/ski/planche, non précisé
- F98 Sport sur roues et à roulettes, autre précisé
- F99 Sport sur roues et à roulettes, non précisé

***(Sports mécaniques, excepté motoneige, voir J50)***

- G00 Sport automobile, sur route (rallye)
- G01 Sport automobile, sur circuit
- G08 Sport automobile, autre précisé
- G09 Sport automobile, non précisé
- G10 Courses de véhicules à moteur
- G11 Courses
- G12 Moto-cross
- G18 Motocyclisme, autre précisé
- G19 Motocyclisme, non précisé
- G78 Course de karts, précisée
- G79 Course de karts, non précisée
- G98 Sport mécanique, autre précisé
- G99 Sport mécanique, non précisé

**(Sports avec animaux)**

H00	Équitation
H01	Jumping, concours hippique
H02	Cross-country, sans obstacles
H03	Cross-country, avec obstacles (militaire)
H08	Équitation, autre précisée
H09	Équitation, non précisée
H10	Course de chevaux, galop
H11	Course de trot
H12	Steeple-chase
H13	Course au clocher
H18	Course de chevaux, autre précisée
H19	Course de chevaux, non précisée
H20	Polo à cheval
H28	Sport à cheval, autre précisé
H29	Sport à cheval, non précisé
H50	Courses de lévriers
H51	Épreuve d'agilité canine
H58	Sport canin, autre précisé
H59	Sport canin, non précisé
H98	Sport avec animaux, autre précisé
H99	Sport animaux, non précisé

**(Sports d'hiver, excepté biathlon, voir X00)**

J00	Ski de fond
J01	Ski, descente
J02	Ski, slalom
J03	Ski, saut
J04	Ski-bob
J05	Surf sur neige (snowboard)
J08	Ski, autre précisé
J09	Ski, non précisé
J30	Luge, ordinaire
J31	Bobsleigh
J38	Sport de luge, autre précisé
J39	Sport de luge, non précisé
J40	Patinage sur glace
J41	Patinage artistique
J42	Patinage de vitesse
J43	Patinage à voile
J48	Sport de patinage, autre précisé
J49	Sport de patinage, non précisé
J50	Course de motoneige
J58	Course de motoneige, autre précisé
J59	Course de motoneige, non précisé
J68	Voile sur glace, précisée
J69	Voile sur glace, non précisée
J98	Sport d'hiver, autre précisé
J99	Sport d'hiver, non précisé

### **(Sports nautiques)**

K00	Natation dans une piscine
K01	Natation en milieu naturel
K02	Water-polo
K03	Plongeon (de haut vol)
K08	Natation, autre précisée
K09	Natation, non précisée
K10	Plongée en apnée sans équipement
K11	Plongée avec un tuba
K12	Plongée en scaphandre autonome
K13	Hockey sous l'eau
K18	Sport sous l'eau, autre précisé
K19	Sport sous l'eau, non précisé
K20	Canoë
K21	Kayak
K22	Course d'aviron
K28	Aviron/canotage, autre précisé
K29	Aviron/canotage, non précisé
K30	Yachting
K31	Planche à voile
K38	Voile, autre précisée
K39	Voile, non précisée
K40	Canot à moteur
K41	Scooter des mers
K42	Jet-ski
K48	Motonautisme, autre précisé
K49	Motonautisme, non précisé
K58	Ski nautique, précisé
K59	Ski nautique, non précisé
K68	Surf (sans voile), précisé
K69	Surf (sans voile), non précisé
K70	Rafting en rivière
K78	Rafting en rivière, autre précisé
K79	Rafting en rivière, non précisé
K98	Sport nautique, autre précisé
K99	Sport nautique, non précisé

### **(Sports aériens)**

L00	Aile
L01	Deltaplane
L02	Vol à voile
L08	Vol libre, autre précisé
L09	Vol libre, non précisé
L10	Saut en parachute
L18	Parachutisme, autre précisé
L19	Parachutisme, non précisé
L20	Montgolfière
L28	Montgolfière, autre précisée
L29	Montgolfière, non précisée
L38	Saut à l'élastique précisé
L39	Saut à l'élastique non précisé
L68	Vol à moteur, précisé ( <i>y compris vol à voile assisté par moteur</i> )
L69	Vol à moteur, non précisé ( <i>y compris vol à voile assisté par moteur</i> )
L98	Sport aérien, autre précisé
L99	Sport aérien, non précisé

**(Sports d'armes, excepté escrime, voir E3X)**

M00	Tir au pistolet
M01	Tir au fusil
M02	Tir de plein-air
M03	Tir au pigeon d'argile
M08	Sport d'arme à feu, autre précisé
M09	Sport d'arme à feu, non précisé
M10	Tir à l'arc
M12	Arbalète
M18	Tir à l'arc, autre précisé
M19	Tir à l'arc, non précisé
M70	Fléchettes (ordinaires)
M78	Fléchettes, autres précisées
M79	Fléchettes, non précisées
M98	Sport d'armes, autre précisé
M99	Sport d'armes, non précisé

**(Sports de balles pleines)**

N08	Golf, précisé
N09	Golf, non précisé
N10	Bowling
N11	Bowling sur pelouse
N12	Road bowling
N18	Sport de boules/quilles, autre précisé
N19	Sport de boules/quilles, non précisé
N80	Billard
N81	Croquet
N82	Boccia
N83	Pétanque
N88	Sport de balle pleine, autre précisé
N99	Sport de balle pleine, non précisé

**(Sports d'escalade)**

P10	Varappe
P11	Descente en rappel
P18	Sport d'escalade en montagne, autre précisé
P19	Sport d'escalade en montagne, non précisé
P20	Escalade dans les cavernes
P28	Spéléologie, autre précisée
P29	Spéléologie, non précisée
P38	Mur d'escalade, précisé
P39	Mur d'escalade, non précisé
P98	Sport d'escalade, autre précisé
P99	Sport d'escalade, non précisé

***(Sports de la danse)***

- Q00 Danse classique, ballet
- Q01 Danse de salon, etc.
- Q02 Rock
- Q08 Danse, autre précisée
- Q09 Danse, non précisée
- Q98 Sport de la danse, autre précisé
- Q99 Sport de la danse, non précisé

***(Sports combinés)***

- X00 Biathlon
- X01 Triathlon
- X02 Pentathlon
- X05 Décathlon
- X08 Athlon, autre précisé
- X09 Athlon, non précisé
- X98 Sport combiné, autre précisé
- X99 Sport combiné, non précisé

***(Athlétisme, sports et exercices, autres et non précisé)***

- Z90 Sport de pêche
- Z98 Athlétisme, autre sport et gymnastique, précisé
- Z99 Athlétisme, sport et gymnastique, non précisé



# Lésion (blessure)

- 01 Commotion
- 02 Contusion, ecchymose
- 03 Écorchure, éraflure
- 04 Plaie
- 05 Fracture
- 06 Luxation, dislocation, déboîtement
- 07 Entorse, foulure, distorsion
- 08 Lésions de nerf(s)
- 09 Lésion de vaisseau(x) sanguin(s)
- 10 Lésion de tendon(s) et/ou de muscle(s)
- 11 Écrasement
- 12 Amputation
- 13 Empoisonnement, intoxication
- 14 Brûlures, brûlures causées par l'eau bouillante (thermique)
- 15 Corrosion (chimique)
- 16 Électrocution
- 17 Radiation (soleil, rayons X, etc.)
- 18 Gelures
- 19 Asphyxie, suffocation
- 97 Sans lésion diagnostiquée
- 98 Lésion, autre précisée
- 99 Lésion, non précisée



# Partie lésée

## **(Tête)**

- 10 Cerveau
- 11 Crâne
- 12 Oreille
- 13 Globe oculaire, paupière
- 14 Nez
- 15 Dent
- 16 Mâchoire, joue
- 17 Lèvre et cavité buccale
- 18 Tête, autre précisée
- 19 Tête, non précisée

## **(Cou, gorge)**

- 20 Cou
- 21 Gorge, parties internes
- 22 Colonne cervicale
- 28 Cou/gorge, autre précisé
- 29 Cou/gorge, non précisé

## **(Thorax)**

- 30 Poitrine, externe
- 31 Côtes et sternum
- 32 Colonne dorsale, thoracique
- 33 Poumons, bronches
- 34 Coeur
- 38 Thorax, autre précisé
- 39 Thorax, non précisé

## **(Abdomen, lombes, colonne lombaire, bassin, pelvis)**

- 40 Abdomen, externe
- 41 Abdomen, viscères, organes internes
- 42 Colonne inférieure (lombaire et sacrée)
- 43 Lombes, fesses
- 44 Bassin, pelvis
- 45 Organes génitaux
- 48 Abdomen, autre précisé
- 49 Abdomen, non précisé

***(Membres supérieurs)***

- 50 Clavicule
- 51 Épaule (y compris omoplate)
- 52 Bras, humérus
- 53 Coude
- 54 Avant-bras
- 55 Poignet
- 56 Main, excepté doigt
- 57 Doigt
- 58 Membre supérieur, autre précisé
- 59 Membre supérieur, non précisé

***(Membres inférieurs)***

- 60 Hanche
- 61 Cuisse
- 62 Genou
- 63 Jambe
- 64 Cheville
- 65 Pied, excepté orteil
- 66 Orteil
- 68 Membre inférieur, autre précisé
- 69 Membre inférieur, non précisé

***(Multiples parties du corps/corps entier atteint)***

- 70 Atteintes de multiples parties du corps
- 75 Corps entier atteint

***(Autre partie du corps et partie non précisée)***

- 98 Autre partie du corps précisée
- 99 Partie du corps non précisée

# Produits

## *Matières premières, éléments de construction et particules*

### **MATIÈRE PREMIÈRE, SEMI-PRODUIT**

#### ***Matière première, semi-produit, marchandises à la pièce***

A0010	Botte de paille
A0011	Produit agricole, non précisé (ex. herbe, foin, paille, ensilage)
A0020	Bois de chauffage
A0021	Tronc d'arbre
A0022	Carton (rouleau, balle)
A0023	Papier (rouleau, balle)
A0024	Papier, produit de pâte à papier, non précisé
A0030	Coton (matière première)
A0031	Laine (matière première)
A0035	Produit textile, non précisé, ex. balle de textile, coton, etc.
A0040	Charbon, coke
A0045	Caoutchouc
A0050	Sable
A0051	Pierre
A0052	Gravier, caillou
A0060	Ciment, mortier, béton
A0070	Verre (matière première) (matériel d'isolation voir A17)
A0098	Matière première, semi-produit, autre précisé
A0099	Matière première, semi-produit, non précisé

### **ÉLÉMENT DE CONSTRUCTION**

#### ***Élément de construction en bois***

A1000	Planche, madrier
A1005	Poutre en bois, poutre en bois d'œuvre, chevron
A1020	Traverse
A1025	Panneau de particules
A1098	Autre élément de construction en bois précisé
A1099	Élément de construction en bois, non précisé

#### ***Élément de construction en terre cuite, en béton/ciment etc.***

A1100	Brique
A1105	Tuile
A1110	Bloc de béton
A1120	Placoplâtre
A1130	Tuyau en ciment
A1198	Autre élément de construction en terre cuite, en béton/ciment etc. précisé
A1199	Élément de construction en terre cuite, en béton/ciment etc., non précisé

### ***Élément de construction en métal***

A1200	Tôle métallique
A1205	Poutre métallique
A1210	Tuyau métallique
A1215	Barre métallique, armature métallique
A1298	Autre élément de construction en métal précisé
A1299	Élément de construction en métal, non précisé

### ***Élément de construction en pierre***

A1300	Pierre taillée
A1310	Dalle de pierre
A1398	Autre élément de construction en pierre précisé
A1399	Élément de construction en pierre, non précisé

### ***Élément de construction en matière plastique***

A1400	Tube plastique
A1410	Stratifié plastique
A1498	Autre élément de construction en matière plastique précisé
A1499	Élément de construction en matière plastique, non précisé

### ***Élément de construction en verre***

A1500	Vitres
A1505	Brique de verre
A1598	Autre élément de construction en verre, précisé
A1599	Élément de construction en verre, non précisé

### ***Élément de construction, matériau non précisé***

A1600	Poutre de matériau non précisé
A1618	Tuyau, tube, de matériau non précisé
A1628	Plaque, tôle, de matériau non précisé
A1698	Élément de construction d'un autre matériau précisé
A1699	Élément de construction de matériau non précisé

### ***Matériau d'isolation***

A1700	Isolation en mousse
A1710	Laine de verre, laine de roche
A1798	Matériau d'isolation, autre précisé
A1799	Matériau d'isolation, non précisé

### ***Clou, vis, boulon, écrou***

A1810	Clou
A1815	Punaise
A1820	Vis, boulon
A1825	Écrou
A1830	Agrafe
A1898	Clou, vis, boulon, écrou, autre précisé
A1899	Clou, vis, boulon, écrou, non précisé

### ***Élément de construction autre et non précisé***

A1998	Autre élément de construction précisé
A1999	Élément de construction, non précisé

## ***PARTICULE***

### ***Particule***

A7000	Farine de bois, sciure, fragment, particule de bois
A7005	Particule plastique
A7007	Particule métallique
A7009	Particule de ciment
A7011	Particule de verre
A7013	Particule de plâtre
A7015	Particule de pierre
A7017	Particule de terre
A7019	Grain de sable, de gravier, de crasse des routes
A7030	Particule d'herbe, de blé, de foin, de paille, etc.
A7040	Particule textile
A7045	Amiante, brin de
A7050	Braise, écaille de fer
A7055	Fragment, non précisé
A7098	Autre particule précisée
A7099	Particule, non précisé

## ***ÉCLAT, COPEAU, FRAGMENT***

### ***Éclat, copeau, fragment***

A8000	Copeau de bois
A8005	Copeau de métal
A8010	Éclat de verre, esquille
A8015	Esquille de pierre
A8098	Éclat, copeau, fragment, autre précisé
A8099	Éclat, copeau, fragment, non précisé



## **Équipement fixe extérieur, surface stabilisée extérieure et surface naturelle**

### **ÉQUIPEMENT FIXE À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS**

#### ***Équipement fixe pour routes, etc.***

B0000	Rail sur ou le long de la route ou du trottoir
B0010	Glissière de sécurité
B0015	Barrage routier, barrière
B0017	Ralentisseur
B0019	Chicanes, autres (bacs, piquets)
B0020	Tampon d'égout
B0022	Grille d'égout ou autre
B0030	Signalisation routière, panneau de signalisation
B0032	Panneau publicitaire
B0033	Pylône, lampadaire
B0034	Pylône haute tension
B0050	Boîte aux lettres
B0060	Support, râtelier à bicyclettes
B0070	Banc
B0075	Cabine téléphonique
B0098	Autre équipement fixe pour route, précisé
B0099	Équipement fixe pour routes, non précisé

#### ***Équipement fixe d'aire de jeu***

B0100	Sculpture, statue
B0105	Pierre tombale
B0110	Puits
B0112	Couvercle de puits
B0115	Mât pour drapeau
B0118	Bac à fleurs
B0120	Portique de jardin
B0121	Serre
B0122	Plan d'eau de jardin
B0140	Fil, clôture en fils de fer
B0142	Fil de fer barbelé, clôture en fil de fer barbelé
B0144	Clôture électrique
B0146	Rampe, palissade
B0148	Piquet de clôture
B0150	Clôture en pierre
B0152	Mur, bordure
B0155	Porte de clôture, de mur de clôture, de jardin
B0159	Clôture, mur avec équipements, non précisé
B0198	Autre équipement précisé de parcs de loisirs, de jardins, etc.
B0199	Équipement de parcs de loisirs, de jardins, etc., non précisé

### ***Équipement fixe de plaine de jeu***

B0200	Bac à sable, tas de sable
B0205	Balançoire
B0210	Jeu de bascule
B0212	Cadre à grimper
B0214	Toboggan (aquatique, voir B04)
B0216	Maisonnette
B0218	Manège d'aire de jeu
B0220	Corde aérienne (jeu), pont suspendu (jeu)
B0230	Barre de jeu pour faire la culbute
B0298	Autre équipement fixe précisé d'aire de jeu
B0299	Équipement fixe d'aire de jeu, non précisé

### ***Équipement fixe de parc d'attractions, etc.***

B0300	Autos d'attractions, autos tamponneuses
B0305	Manège
B0307	Montagnes russes
B0309	Trains d'amusement
B0311	Labyrinthe (couvert)
B0320	Canots tamponneurs
B0325	Grande roue
B0330	Cheval de rodéo
B0340	Château gonflable
B0398	Autre équipement fixe précisé de parc d'attractions
B0399	Équipement fixe de parc d'attractions, non précisé

### ***Équipement fixe pour la natation, les sports nautiques et la navigation***

B0402	Piscine, de plein air (intérieur, voir C07)
B0403	Piscine, non précisée
B0404	Sol de piscine
B0406	Escalier menant dans le bassin
B0408	Rebord de bassin de piscine
B0410	Toboggan aquatique
B0420	Plongoir
B0430	Plot de départ de natation
B0432	Pont flottant
B0435	Quai et pont permanent avec équipements
B0460	Écluse, sas
B0498	Autre équipement précisé pour l'eau et la navigation
B0499	Équipement pour l'eau et la navigation, non précisé

### ***Équipement fixe autre et non précisé à l'extérieur des bâtiments***

B0998	Autre équipement fixe à l'extérieur des bâtiments, précisé
B0999	Équipement fixe à l'extérieur des bâtiments, non précisé

## **SURFACE, À L'EXTÉRIEUR**

### ***Surface stabilisée, à l'extérieur***

B1000	Revêtement d'asphalte extérieur, trottoir
B1002	Bordure
B1004	Surface gravillonnée extérieure (surface de terre, voir B20)
B1006	Sol ciment extérieur (bloc de béton, voir A11)
B1009	Revêtement en pierre, extérieur, ex. sol en marbre, dallage, pavage, etc.
B1012	Carrelage céramique extérieur
B1014	Revêtement en bois extérieur
B1020	Gazon artificiel extérieur (pelouse naturelle, voir B20)
B1030	Surface en matière plastique/synthétique, à l'extérieur
B1040	Chaussée, couverte de neige/glace
B1098	Autre surface stabilisée, à l'extérieur, précisée (incluant trous dans le trottoir)
B1099	Surface stabilisée, à l'extérieur, non précisée

### ***Escalier extérieur (escalier partie de bâtiment, voir C00)***

B1100	Escalier extérieur, en béton
B1102	Escalier extérieur, en pierre
B1104	Escalier extérieur, en bois
B1140	Escalator extérieur
B1198	Escalier extérieur, d'un autre matériau précisé
B1199	Escalier extérieur, d'un matériau non précisé

### ***Escaliers et surfaces stabilisées, à l'extérieur autre et non précisée***

B1998	Escalier et surface stabilisée, à l'extérieure, autre précisé
B1999	Escalier et surface stabilisée, à l'extérieure non précisé

## **SURFACE NATURELLE**

### ***Surface de terre***

B2000	Surface de terre, champ cultivé
B2002	Surface de sable, de gravier
B2009	Surface de pierre, de roche
B2020	Pelouse, surface d'herbe
B2098	Autre surface de terre précisée
B2099	Surface de terre, non précisé

***Eau, cours d'eau (y compris glace sur l'eau)***

B2100	Rigole
B2105	Ruisseau/petit cours d'eau
B2110	Lac
B2115	Rivière/canal
B2120	Mer
B2130	Glace sur rivière, eau, lac
B2198	Eau, cours d'eau (y compris glace sur l'eau), autre précisé
B2199	Eau, cours d'eau (y compris glace sur l'eau), non précisé

***Autre surface naturelle et surface naturelle non précisée***

B2998	Autre surface naturelle précisée
B2999	Surface naturelle, non précisé

## **Partie de bâtiment et mobilier fixe**

### **PARTIE DE BÂTIMENT**

#### **Escalier**

C0005	Escalier (de bâtiment), droit
C0010	Escalier (de bâtiment) à palier
C0012	Escalier (de bâtiment) tournant
C0015	Échelle de combles, escalier escamotable, non précisé
C0020	Escalier intérieur
C0025	Rampes d'escalier
C0030	Barrière de sécurité pour bébés
C0040	Escalier de secours
C0098	Autre escalier de bâtiment précisé
C0099	Escalier de bâtiment, non précisé

#### **Mur, toiture, balcon, etc.**

C0100	Mur en brique
C0105	Mur en bois
C0107	Mur, céramique
C0109	Mur, non précisé
C0110	Plinthe
C0112	Extérieur du toit
C0115	Couverture, tout ou partie
C0120	Balcon, véranda
C0130	Soupenne aménagée
C0198	Autre partie de mur, toiture, balcon, etc., précisé
C0199	Mur, toiture, balcon, etc., non précisé

#### **Sol, revêtement de sol, intérieur**

C0200	Sol mince en bois, intérieur
C0205	Revêtement vinylique, linoléum, intérieur
C0207	Moquette, intérieur
C0210	Carrelage céramique, intérieur
C0212	Sol ciment, intérieur
C0220	Sol en pierre, intérieur (ex. marbre)
C0298	Sol, revêtement de sol, intérieur, autre précisé
C0299	Sol, revêtement de sol, intérieur, non précisé

#### **Fenêtre**

C0300	Fenêtre
C0302	Châssis/appui de fenêtre
C0310	Lucarne
C0315	Loquet de fenêtre
C0398	Fenêtre, autre précisée
C0399	Fenêtre, non précisée

### ***Porte***

C0400	Seuil, barre de seuil
C0405	Huisserie
C0410	Porte vitrée
C0420	Porte coulissante
C0425	Porte pliante
C0430	Serrure de porte
C0432	Poignée de porte
C0498	Autre porte précisée, tout ou partie
C0499	Porte non précisée, tout ou partie

### ***Fermeture, porte, ouverture***

C0500	Trappe de cave
C0505	Trappe de combles
C0510	Porte de garage basculante, porte de garage
C0520	Ouverture dans plancher sans trappe, ex. ouverture de fourrage d'étable/d'écurie
C0530	Abat-jour
C0535	Fosse de graissage
C0598	Fermeture, porte, ouverture, autre précisée
C0599	Fermeture, porte, ouverture, non précisée

### ***Conduit de fumée, cheminée (appareil de chauffage, mobile, voir E4-E5)***

C0600	Souche/mitre de cheminée
C0610	Foyer ouvert
C0620	Poêle à bois
C0630	Appareil à gaz
C0640	Chaudière à gaz (chauffage central)
C0642	Chaudière à mazout, à fioul (chauffage central)
C0644	Chaudière à charbon, à bois (chauffage central)
C0698	Conduit de fumée, cheminée, autre précisé
C0699	Conduit de fumée, cheminée, non précisé

### ***Piscine intérieur***

C0799	Piscine intérieure, non précisée (plein air, voir B04)
-------	--

### ***Autre partie de bâtiment***

C0900	Porche
C0905	Passerelle de combles
C0910	Estrade, scène, tribune
C0920	Ascenseur
C0925	Plate-forme de chargement
C0930	Rampe pour fauteuil roulant
C0935	Vide ordures
C0937	Gouttière verticale (sur bâtiment)
C0938	Gouttière de toit (sur bâtiment)
C0940	Store, vélum
C0950	Aérien, antenne parabolique, antenne
C0955	Garde-fou (partie du bâtiment), balustrade
C0998	Autre partie précisée de bâtiment
C0999	Partie de bâtiment, non précisée

**MOBILIER FIXE, ETC. (PETIT MOBILIER VOIR F1)**

***Placard, table, banc (fixes)***

C5000	Placard
C5010	Penderie à miroir (fixe)
C5015	Armoire encastrée
C5020	Coffre-fort
C5030	Table de cuisine (fixe)
C5040	Comptoir
C5050	Banc fixe, tout ou partie
C5098	Placard, table, banc (fixes), autre précisé
C5099	Placard, table, banc (fixes), non précisé



## **Installations industrielles, installations fixes pour l'eau, sanitaire et électricité**

### **EAU, VENTILATION, INSTALLATION/ÉQUIPEMENT SANITAIRE ET INDUSTRIEL**

#### ***Eau, ventilation, sanitaire et installation/équipement industriel eau/vapeur***

D0000	Installation de ventilation, ventilateur, non précisé
D0010	Chaudière, réservoir d'installation industrielle eau/vapeur
D0018	Autre installation industrielle d'eau/de vapeur, précisée
D0019	Installation industrielle d'eau/de vapeur, non précisée
D0020	Pompe pour eau, ventilation, sanitaire & installation/équipement industriel d'eau/de vapeur
D0025	Raccorderie, robinetterie d'installation eau et vapeur
D0098	Eau, ventilation, sanitaire et installation/équipement industriel eau/vapeur, autre précisé
D0099	Eau, ventilation, sanitaire et installation/équipement industriel eau/vapeur, non précisé

#### ***Autre installation de l'industrie, de l'agriculture, de la navigation, etc.***

D2000	Silo, conteneur, bâtiment de stockage
D2010	Batteuse
D2012	Broyeur
D2015	Pressoir/ moulin, trieur rotatif (trommel)
D2020	Installation d'air comprimé
D2022	Centrale hydraulique
D2024	Sableuse
D2026	Nettoyeur haute pression
D2030	Four de fusion
D2035	Machine à mouler
D2040	Installation de réfrigération et de congélation industrielle, agricole, navale, etc.
D2050	Pompe
D2052	Compresseur
D2054	Réservoir sous pression
D2060	Pompe à essence
D2062	Bouteille à gaz
D2070	Tuyauterie, installation industrielle
D2075	Galvanisation, matériel à électrolyse
D2098	Autre installation précisée de l'industrie, de l'agriculture, de la navigation, etc.
D2099	Installation de l'industrie, de l'agriculture, de la navigation, etc., non précisée

### **INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES FIXES**

#### ***Installations électriques fixes***

D4000	Installation haute tension et courant de force
D4005	Installation électrique, en dessous de 380 volts
D4010	Compteur
D4012	Commutateur
D4014	Prise murale
D4016	Appareillage électrique
D4020	Thermostat
D4022	Moteur électrique
D4098	Autres installations électriques fixes précisées
D4099	Installations électriques fixes non précisées

## **INSTALLATIONS FIXES À GAZ.**

### ***Installations fixes à gaz (pour chauffage central, voir C06)***

D5000	Compteur à gaz
D5005	Tuyau à gaz
D5010	Chaudière à gaz
D5098	Installations fixes à gaz, autres précisées
D5099	Installations fixes à gaz, non précisées

## **INSTALLATIONS SANITAIRES DE CUISINE, DE SALLE DE BAINS, ETC.**

### ***Équipements sanitaires fixes de cuisine, de cabinet de toilette/de salle de bains, de WC et de sauna***

D6000	Évier (cuisine)
D6005	Lavabo
D6007	WC à siège
D6009	Bidet
D6012	Baignoire (incluant robinetterie)
D6014	Cabine de douche (incluant robinetterie)
D6020	Poêle de sauna
D6030	Réservoir d'eau/citerne
D6032	Robinet
D6040	Chauffage central, canalisation (chaaudière, chauffage central, voir C06)
D6045	Ballon d'eau chaude, chauffe-eau, accumulateur
D6048	Radiateur, tuyau d'eau chaude
D6050	Bac à ordures
D6060	Porte-rouleau
D6062	Porte-serviettes
D6064	Porte-savon
D6098	Autres équipements sanitaires fixes de cuisine, de cabinet de toilette/de salle de bain, de WC et de sauna, précisés
D6099	Équipements sanitaires fixes de cuisine, de cabinet de toilette/de salle de bain, de WC et de sauna, non précisés

# **Équipement principalement à usage ménager**

## **APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS**

### ***Gros électroménager***

E0000	Cuisinière, plaque chauffante, électrique
E0002	Cuisinière, plaque chauffante, gaz
E0004	Cuisinière, plaque chauffante, charbon / bois
E0009	Cuisinière, plaque chauffante, non précisée
E0010	Cuisinière, four, électrique
E0012	Cuisinière, four, gaz
E0014	Cuisinière, four, charbon/bois
E0019	Cuisinière, four, non précisé
E0020	Cuisinière, gril, électrique
E0022	Cuisinière, gril, gaz
E0025	Cuisinière, gril, non précisé
E0026	Rabat de cuisinière
E0028	Cuisinière, autre partie
E0030	Four à micro-ondes
E0040	Hotte de cuisine
E0050	Réfrigérateur, électrique
E0052	Réfrigérateur, gaz
E0055	Réfrigérateur, non précisé
E0056	Congélateur
E0060	Lave-vaisselle automatique
E0062	Machine à laver le linge
E0065	Essoreuse à linge
E0067	Sèche-linge
E0069	Essoreuse à rouleaux, électrique
E0098	Autre gros appareil électroménager précisé
E0099	Gros appareil électroménager non précisé

### ***Petit électroménager***

E0100	Robot de cuisine
E0102	Hachoir
E0104	Mixer
E0106	Batteur
E0110	Moulin à café, électrique
E0114	Percolateur
E0120	Saucière, bouilloire, électrique
E0122	Minuteur
E0130	Thermoplongeur
E0140	Machine à trancher, machine à couper le pain, électrique
E0150	Grille-pain électrique
E0152	Gril de table
E0154	Plaque chauffante portative
E0160	Couteau électrique
E0162	Ouvre-boîtes électrique
E0170	Fer électrique
E0198	Autre petit appareil électroménager précisé
E0199	Petit appareil électroménager, non précisé

### ***Appareils de nettoyage***

E0200	Aspirateur
E0205	Mini-aspirateur à main rechargeable
E0210	Balai à moquette
E0212	Appareil de lavage des sols
E0215	Cireuse
E0298	Autre appareil de nettoyage précisé
E0299	Appareil de nettoyage non précisé

### ***Appareils électroménagers, autre et non précisé***

E0998	Autre appareil électroménager précisé
E0999	Appareil électroménager non précisé

## **MACHINES À COUDRE ET À TRICOTER**

### ***Machines à coudre et à tricoter***

E1000	Machine à coudre électrique
E1005	Machine à coudre, non précisée
E1010	Machine à tricoter électrique
E1015	Machine à tricoter, non précisée
E1098	Autre machine à coudre et à tricoter précisée
E1099	Machine à coudre et à tricoter, non précisée

## **APPAREILS D'ÉCLAIRAGE**

### ***Appareils d'éclairage***

E2000	Fil électrique, rallonge
E2004	Boîtier de prise électrique
E2005	Prise de courant
E2010	Applique
E2020	Globe de luminaire, lampes de verre
E2025	Lampe, non précisée
E2030	Guirlandes électriques pour arbre de Noël
E2040	Ampoule
E2042	Tube fluorescent
E2044	Lampe à halogène
E2050	Dispositif isolant pour socle de prise de courant
E2060	Torche électrique
E2070	Fusible
E2072	Boîte de jonction, cosse
E2080	Lampe à ultraviolets
E2082	Solarium
E2098	Autre appareil d'éclairage précisé
E2099	Appareil d'éclairage non précisé

## **RADIO, TV/VIDÉO ET TÉLÉPHONE**

### ***Radio, TV/vidéo et téléphone***

E3000	Radio, tuner, ampli, récepteur
E3005	Microphone
E3007	Haut-parleur
E3010	Baladeur/lecteur de cassettes/enregistreur
E3012	Magnétophone/platine
E3014	Tourne-disque/stéréo
E3016	Lecteur CD, appareil CD
E3018	Baie à disques/cassettes
E3030	Téléviseur
E3032	Antenne intérieure de télévision (aérienne, antenne parabolique, antenne, voir C09)
E3040	Magnétoscope, jeu TV
E3042	Bande vidéo
E3050	Télécommande
E3060	Téléphone
E3062	Répondeur téléphonique
E3065	Télécopieur
E3098	Radio, TV/vidéo et téléphone, autre précisé
E3099	Radio, TV/vidéo et téléphone, non précisé

## **APPAREILS DE CHAUFFAGE, ÉLECTRIQUES**

### ***Appareils de chauffage, électriques***

E4000	Panneau chauffant électrique
E4002	Radiateur électrique, individuel
E4010	Couverture chauffante
E4020	Radiateur soufflant
E4098	Autre appareil de chauffage électrique précisé
E4099	Appareil de chauffage électrique, non précisé

## **APPAREILS A CHAUFFER, FEU DECOUVERT ET BARBECUE**

### ***Appareils à chauffer, feu découvert et barbecue***

E5000	Radiateur à pétrole
E5010	Radiateur à gaz portable
E5020	Réchaud portatif
E5030	Barbecue
E5098	Autre appareil à chauffer, feu découvert, précisé
E5099	Appareil à chauffer, feu découvert, non précisé



## **Mobilier et textiles**

### **MOBILIER POUR BÉBÉS/ENFANTS**

#### **Mobilier pour bébés/enfants (Barrière de sécurité pour bébés, voir C00)**

F0000	Berceau
F0005	Lit d'enfant
F0010	Table à langer
F0012	Parc
F0020	Siège pour bébés (haut)
F0022	Siège pour nourrissons (bas)
F0024	Siège pour enfant, haut/bas non précisé
F0026	Baby Bouncer (suspendu)
F0030	Transat pour bébé
F0098	Mobilier pour bébés/enfants, autre précisé
F0099	Mobilier pour bébés/enfants, non précisé

### **MOBILIER (MOBILIER FIXE, VOIR C5)**

#### **Chaise, banc**

F1000	Chaise pliante
F1005	Chaise (non pliante)
F1010	Banc (banc fixe, voir mobilier fixe C50)
F1020	Fauteuil
F1022	Fauteuil à bascule, rocking chair
F1030	Tabouret/pouf
F1098	Chaise, banc, autre précisé
F1099	Chaise, banc, non précisé

#### **Canapé**

F1100	Canapé, sofa/divan/ottoman
F1198	Autre canapé précisé
F1199	Canapé non précisé

#### **Lit**

F1200	Lits superposés
F1210	Matelas d'eau
F1220	Lit d'hôpital
F1280	Barre de protection de lit
F1288	Élément de lit, autre précisé
F1298	Autre lit précisé
F1299	Lit, non précisé

### ***Table***

F1300	Table de verre
F1310	Table de marbre
F1320	Secrétaire/bureau
F1330	Chariot de desserte
F1340	Table de salle à manger
F1345	Table basse
F1398	Autre table, précisée
F1399	Table, non précisé

### ***Mobilier de rangement***

F1400	Commode
F1410	Vestiaire
F1415	Étagère, bibliothèque
F1488	Rayonnages mobiles et armoires, non précisés
F1498	Autre mobilier de rangement précisé
F1499	Mobilier de rangement non précisé

### ***Éléments de mobilier***

F1800	Tiroir
F1810	Patère, valet
F1820	Panneau bloc-notes
F1830	Miroir
F1840	Accessoires de rideau/tringle
F1850	Store vénitien
F1860	Pendule

### ***Autre mobilier et mobilier non précisé***

F1998	Autre mobilier précisé
F1999	Mobilier, non précisé

## **MOBILIER DE JARDIN**

### ***Mobilier de jardin***

F2000	Table de jardin
F2010	Chaise de jardin, chaise de pelouse
F2020	Transat, chaise longue
F2030	Hamac
F2080	Parasol de jardin
F2098	Mobilier de jardin, autre précisé
F2099	Mobilier de jardin, non précisé

## **TEXTILES**

### ***Literie, linge de lit***

F4000	Couette, édredon
F4005	Coussin
F4010	Matelas
F4020	Drap
F4030	Taie d'oreiller
F4035	Couvre-lit
F4040	Couverture, laine
F4098	Literie, linge de lit, autre précisé
F4099	Literie, linge de lit, non précisé

### ***Linge de maison***

F4100	Torchon
F4105	Flanelle
F4110	Set de table
F4120	Serviettes
F4125	Nappe
F4130	Napperon/tissu pour retirer un plat du four
F4198	Linge de maison, autre précisé
F4199	Linge de maison, non précisé

### ***Rideaux***

F4200	Rideau (plastique ou textile)
F4210	Store
F4220	Cantonnière
F4298	Rideau/accessoires de rideaux, autre précisé
F4299	Rideau/accessoires de rideaux, non précisé

### ***Revêtement amovible de sol (sol, voir C02)***

F4300	Lé de moquette, bande adhésive
F4305	Tapis, carpettes
F4310	Tapis de bain (baignoire)
F4398	Revêtement de sol, autre précisé
F4399	Revêtement de sol, non précisé

### ***Textiles, autre et non précisé***

F4998	Autre textile précisé
F4999	Textile non précisé



## **Appareils ménagers et objets domestiques**

### **COUVERTS, VAISSELLE ET USTENSILES DE CUISINE**

#### ***Couverts et vaisselle***

G0000	Couverts
G0005	Assiette
G0010	Verre à boire
G0015	Tasse, gobelet
G0020	Bol, plat
G0025	Verrerie de table, autre
G0030	Carafe/pichet
G0040	Brochette, fourchette à fondue (larδοire, voir G02)
G0098	Autres couverts et vaisselle précisés
G0099	Couverts et vaisselle, non précisés

#### ***Ustensiles de friture et de cuisson (électrique, voir E01)***

G0100	Casserole, tout type
G0105	Cocotte, marmite
G0110	Bouilloire (électrique, voir E01)
G0120	Plat allant au four, moule à pâtisserie
G0130	Autocuiseur
G0135	Friteuse / marmite à fondue
G0140	Cafetière (électrique, voir E01)
G0145	Théière
G0150	Cruche isolante, bouteille thermos
G0198	Autres ustensiles de friture et de cuisson, précisés
G0199	Ustensiles de friture et de cuisson, non précisés

#### ***Autres ustensiles de cuisine (électriques, voir E01)***

G0200	Porte-filtre à café
G0205	Couvre-théière
G0210	Couteau de cuisine, non précisé
G0212	Éplucheur
G0214	Couteau à fromage
G0216	Couteau à trancher, machine à couper le pain, manuels (électrique, voir E01)
G0220	Hachoir, manuel (électrique, voir E01)
G0222	Fouet
G0224	Râpe
G0226	Passoire
G0228	Lardoire
G0230	Cisailles à volaille
G0235	Ouvre-boîtes
G0240	Tire-bouchon, ouvre-bouteilles
G0242	Lève-couvercle
G0250	Planche à hacher, à découper
G0260	Siphon d'eau de Seltz
G0262	Casse-noix
G0264	Plateau
G0270	Garniture de table
G0272	Égouttoir
G0298	Ustensiles de cuisine, autres précisés
G0299	Ustensiles de cuisine, non précisés

### ***Couverts, vaisselle et ustensiles de cuisine, autres et non précisés***

- G0998 Autres couverts, vaisselle et ustensiles de cuisine précisés
- G0999 Couverts, vaisselle et ustensiles de cuisine non précisés

### ***ACCESSOIRES DE LAVAGE, OUTILS/MATÉRIELS DE NETTOYAGE, MANUELS***

#### ***Accessoires de lavage***

- G1000 Bac, cuvette, bassine (fixe, voir D50)
- G1005 Séchoir à linge
- G1007 Corde à linge
- G1010 Pince à linge
- G1020 Panier à linge
- G1030 Planche à repasser
- G1035 Calandreuse, manuelle
- G1050 Essoreuse à main
- G1098 Autres accessoires de lavage manuels, précisés
- G1099 Accessoires de lavage manuels, non précisés

#### ***Outils/matériels de nettoyage, manuels***

- G1100 Grattoir à chaussures
- G1110 Lavette/brosse
- G1112 Brosse à récurer
- G1120 Balai/brosse
- G1130 Pelle à poussière
- G1140 Balai à franges
- G1142 Seau
- G1150 Chiffons
- G1198 Autres outils/matériels de nettoyage, manuels, précisés
- G1199 Outils/matériels de nettoyage, manuels, non précisés

#### ***Accessoires de lavage, outils/matériels de nettoyage, manuels***

- G1998 Autres accessoires de lavage, outils/matériels de nettoyage, manuels, précisés
- G1999 Accessoires de lavage, outils/matériels de nettoyage, manuels, non précisés

### ***OBJETS MOBILES***

#### ***Accessoires d'éclairage à flamme (éclairage électrique, voir E20)***

- G3000 Bougie
- G3010 Bougie pour réchaud
- G3020 Lampe à huile
- G3030 Lampe à pétrole
- G3098 Autres accessoires d'éclairage à flamme précisés
- G3099 Accessoires d'éclairage à flamme non précisés

### ***Accessoires à flamme***

G3100	Allumette
G3110	Briquet
G3198	Autre accessoire à flamme précisé
G3199	Accessoire à flamme, non précisé

### ***Autres objets mobiles***

G3900	Cintre
G3908	Objet d'ornement
G3910	Vase
G3912	Cadre, toile, tableau
G3914	Livre
G3916	Journal, hebdomadaire
G3920	Cendrier
G3930	Bougeoir
G3932	Décoration de Noël
G3935	Arbre de Noël
G3940	Gadgets à farce et attrape
G3950	Pèse-personne de salle de bains
G3960	Bouillotte
G3970	Dispositif d'alarme pour la protection contre le cambriolage
G3972	Détecteur de fumée
G3974	Détecteur de gaz
G3976	Extincteur d'incendie
G3998	Autres objets mobiles précisés
G3999	Objets mobiles non précisés



## ***Machines pour l'industrie, l'artisanat et les activités de loisirs***

### ***MACHINES FIXES POUR L'INDUSTRIE***

#### ***Scie, fixe***

H0000	Scie circulaire (fixe) à bois
H0010	Scie à ruban (fixe)
H0020	Scie (fixe) à métaux
H0098	Autre scie précisée (fixe)
H0099	Scie (fixe) non précisée

#### ***Rectifieuse (fixe)***

H0100	Machine à rectifier (fixe) le bois
H0105	Machine à rectifier (fixe) la pierre
H0110	Machine à rectifier (fixe) les métaux
H0120	Aiguiseur de couteaux
H0198	Autre rectifieuse (fixe) précisée
H0199	Rectifieuse (fixe) non précisée

#### ***Tour***

H0200	Tour à travailler le bois
H0205	Tour à travailler les métaux
H0298	Autre tour précisé
H0299	Tour, non précisé

#### ***Autre machine fixe***

H0900	Presse, non précisée
H0902	Laminoir, moulin à roue
H0905	Fraiseuse
H0910	Raboteuse (fixe)
H0915	Machine à cintrer
H0920	Cisaille à tôles
H0925	Perceuse à colonne
H0930	Riveteuse à poser des rivets aveugles
H0940	Poinçonneuse
H0950	Machine à fendre le bois
H0960	Machine à emballage
H0998	Autre machine fixe précisée
H0999	Machine fixe non précisée

## **ENGINS DE LEVAGE, DE CONSTRUCTION, DE TRANSPORT ET MACHINES AGRICOLES**

### ***Engin de levage***

H1000	Grue, manuelle/mécanique
H1010	Plate-forme de travail mobile
H1020	Ascenseur de chantier, monte charge
H1098	Autre engin de levage, précisé
H1099	Engin de levage, non précisé

### ***Engin de construction***

H1100	Bulldozer
H1110	Excavateur
H1120	Bétonnière
H1125	Coffrage, latte
H1198	Autre engin de construction précisé
H1199	Engin de construction, non précisé

### ***Engin de transport***

H1200	Transporteur, chaîne de montage, courroie convoyeuse
H1298	Autre engin de transport précisé
H1299	Engin de transport, non précisé

### ***Matériels de levage, de construction et de transport***

H1300	Chariot élévateur à fourche, non précisé
H1310	Palettiseur/transpalette
H1320	Charrette à bras
H1325	Chariot, industriel
H1330	Diable
H1398	Autres matériels de levage, de construction et de transport précisés
H1399	Matériels de levage, de construction et de transport, non précisés

### ***Outillage de support***

H1400	Serre-joint
H1410	Établi
H1420	Étau
H1430	Enclume
H1498	Autre matériel de support, précisé
H1499	Matériel de support, non précisé

### ***Matériel de levage et de traction***

H1500	Cric d'automobile
H1505	Palan
H1510	Chaîne pour lever ou tracter
H1515	Câble
H1520	Cordage
H1525	Courroie de transmission
H1530	Poulie
H1540	Treuil
H1598	Autre matériel de levage et de traction précisé
H1599	Matériel de levage et de traction, non précisé

### ***Tracteur, machines agricoles, etc.***

H1600	Tracteur
H1610	Charrue
H1620	Récolteuse-hacheuse
H1625	Moissonneuse-batteuse
H1630	Moissonneuse
H1635	Moissonneuse-lieuse
H1640	Semoir
H1650	Balayeuse
H1698	Tracteur, machines agricoles, etc. autre précisé
H1699	Tracteur, machines agricoles, etc. non précisé

### ***Engins de levage, de construction, de transport et machines agricoles, autres et non précisés***

H1998	Engins de levage, de construction, de transport et machines agricoles, autres précisés
H1999	Engins de levage, de construction, de transport et machines agricoles, non précisés

## ***MATÉRIEL DE PÊCHE***

### ***Matériel de pêche industriel (matériel individuel, voir N82)***

H2000	Chalut
H2010	Drège, seine
H2020	Cabestan
H2030	Filet de pêche
H2098	Autre matériel de pêche précisé
H2099	Matériel de pêche, non précisé

**OUTILLAGE/MATÉRIEL, MÉCANIQUE (MÛ PAR L'ÉLECTRICITÉ,  
L'ESSENCE OU L'AIR COMPRIMÉ)**

***Outils/matériels de soudage et chauffants***

H3000	Lampe à souder
H3005	Chalumeau coupeur
H3010	Équipement de soudage, au gaz ou électrique
H3015	Appareil de soudage par points
H3020	Fer à souder
H3098	Autres outils/matériels de soudage et chauffants précisés
H3099	Outils/matériels de soudage et chauffants, non précisés

***Outils/matériels à taillant, mécaniques***

H3100	Burin mécanique
H3105	Marteau-piqueur
H3198	Autres outils/matériels à taillant, mécaniques, précisés
H3199	Outils/matériels à taillant, mécaniques, non précisés

***Outils/matériels de coupe/de découpage, mécaniques***

H3200	Ciseaux, mécaniques (outil mécanique)
H3205	Plane à main (couteau à deux manches)
H3210	Rabot
H3298	Autres outils/matériels de coupe/de découpage, mécaniques, précisés
H3299	Outils/matériels de coupe/de découpage, mécaniques, non précisés

***Outils/matériels de sciage, mécaniques, à main***

H3300	Tronçonneuse à moteur à essence
H3310	Tronçonneuse électrique
H3318	Tronçonneuse, non précisée
H3320	Scie égoïne
H3325	Scie circulaire
H3398	Autres outils/matériels de sciage, mécaniques, précisés
H3399	Outils/matériels de sciage, mécaniques, non précisés

***Machines à percer/à rectifier, à main***

H3400	Perceuse (à main), mécanique
H3410	Tournevis électrique
H3420	Meuleuse d'angle
H3422	Rectifieuse de surface (à main)
H3428	Rectifieuse cylindrique (à main)
H3430	Meuleuse à bande (à main)
H3435	Rectifieuse à excentrique
H3498	Autres machines à percer/à rectifier précisées
H3499	Machines à percer/à rectifier, à main, non précisées

### ***Outils/matériels de pistolage, de scellement, à main***

H3500	Pistolet de scellement
H3510	Pistolet-pulvérisateur
H3515	Pistolet à colle
H3598	Autres outils/matériels de pistolage, de scellement, à main, précisés
H3599	Outils/matériels de pistolage, de scellement, à main, non précisés

### ***Autres outils/matériels***

H3998	Autres outils/matériels mécaniques, précisés
H3999	Outils/matériels mécaniques, non précisés

## **OUTILLAGE/MATÉRIEL MANUEL**

### ***Outils/matériels à levier manuel***

H4000	Tige de fer, fiche, barre à manche
H4010	Pied-de-biche
H4098	Autres outils/matériels à levier manuels précisés
H4099	Outils/matériels à levier manuels, non précisés

### ***Outils/matériels de percussion/à taillant, manuels***

H4100	Marteau de forgeron, maillet
H4105	Marteau
H4110	Hache/merlin
H4115	Coin
H4120	Burin
H4198	Autres outils/matériels de percussion/à taillant manuels précisés
H4199	Outils/matériels de percussion/à taillant manuels non précisés

### ***Outils/matériels de sciage, manuels***

H4200	Scie à main, lame droite
H4205	Scie à chantourner
H4298	Autres outils/matériels de sciage manuels précisés
H4299	Outils/matériels de sciage manuels, non précisés

### ***Outils/matériels de coupe/de découpage, manuels***

H4300	Couteau non domestique
H4310	Plane
H4315	Paire de ciseaux
H4320	Ciseau à bois
H4325	Pinces coupantes
H4326	Cisailles à main
H4330	Tenailles
H4398	Autres outils/matériels de coupe/de découpage manuels (dont cutter), précisés
H4399	Outils/matériels de coupe/de découpage manuels, non précisés

### ***Outils/matériels de vissage, manuels***

H4400	Tournevis
H4410	Clé à écrous, clé de serrage
H4498	Autres outils/matériels de vissage manuels précisés
H4499	Outils/matériels de vissage manuels non précisés

### ***Outils/matériels de perçage/de polissage/de poinçonnage, manuels***

H4500	Perceuse, à main
H4510	Lime
H4515	Pierre à aiguiser
H4520	Alêne
H4530	Poinçon
H4598	Autres outils/matériels de perçage/de polissage/de poinçonnage manuels précisés
H4599	Outils/matériels de perçage/de polissage/de poinçonnage manuels, non précisés

### ***Outils/matériels de serrage, de fixation et de pinçage manuels***

H4600	Pince multiprise
H4610	Serre-tube
H4698	Autres outils/matériels de serrage, de fixation et de pinçage manuels précisés
H4699	Outils/matériels de serrage, de fixation et de pinçage manuels, non précisés

### ***Outils/matériels manuels, autre et non précisé***

H4998	Outils/matériels manuels, autre précisés
H4999	Outils/matériels manuels, non précisés

## ***OUTILS/MATÉRIELS DE PEINTURE, DE TRAVAUX D'AIGUILLE ET DE MESURAGE***

### ***Matériels de peinture***

H5000	Pinceau
H5010	Racloir pour enlever la peinture
H5015	Papier émeri
H5098	Autres matériels de peinture précisés
H5099	Matériels de peinture non précisés

### ***Outils pour travaux d'aiguille***

H5100	Aiguille
H5105	Aiguilles à tricoter
H5112	Épingle à nourrice
H5120	Crochet de couture
H5198	Autres outils pour travaux d'aiguille précisés
H5199	Outils pour travaux d'aiguille non précisés

### ***Outils de mesurage***

H5500	Mètre pliant/mètre à ruban
H5510	Niveau
H5515	Pied à coulisse
H5598	Autres outils de mesurage précisés
H5599	Outils de mesurage non précisés

### ***ÉCHELLE, ÉCHAFAUDAGE***

#### ***Échelle, échafaudage***

H6000	Escabeau, échelle domestique
H6010	Tréteau
H6020	Échafaudage
H6098	Échelle, autre précisée
H6099	Échelle, non précisée

### ***OUTILS DE JARDINAGE***

#### ***Outils de jardinage, mécaniques***

H7000	Motoculteur, non précisé
H7010	Chasse-neige, non précisé
H7020	Tondeuse à gazon, mécanique
H7025	Cisaille à gazon, taille-gazon
H7040	Déchiqueteuse de jardin
H7050	Débroussailleuse
H7060	Taille-buissons, à moteur
H7098	Autres outils de jardinage mécaniques précisés
H7099	Outils de jardinage, mécaniques, non précisés

#### ***Outils de jardinage, manuels***

H7100	Tondeuse à gazon, manuelle
H7105	Taille-buissons, sans moteur
H7107	Cisaille de jardinier, sans moteur
H7110	Sécateurs
H7112	Cisaille de jardinier, autre
H7115	Faucille
H7117	Faux
H7120	Bêche/pelle
H7122	Fourche
H7124	Piquet
H7126	Râteau
H7128	Déplantoir
H7130	Croc à fumier
H7135	Pelle de déneigement
H7140	Brouette
H7142	Rouleau à jardinage
H7160	Arrosoir
H7162	Tuyau de jardinage
H7198	Autres outils de jardinage manuels précisés
H7199	Outils de jardinage, manuels, non précisés

***Outils/matériels de jardinage, autre et non précisé***

H7998 Autres outils/matériels de jardinage précisés

H7999 Outils/matériels de jardinage, non précisés

## ***Mobilier de bureau et de magasin***

### ***MACHINE DE BUREAU***

#### ***Machine de bureau***

I0000	Machine à écrire, électrique
I0005	Machine à écrire, non électrique
I0010	Micro-ordinateur
I0020	Calculatrice
I0030	Déchetuse à papier
I0040	Photocopieuse
I0050	Boîte à dossiers, armoire à documents
I0098	Machine/appareil de bureau, autre précisé
I0099	Machine/appareil de bureau, non précisé

### ***MOBILIER DE MAGASIN***

#### ***Mobilier de magasin***

I1000	Caisse enregistreuse, caisse
I1010	Bande transporteuse, tapis roulant
I1020	Chariot de supermarché, caddie (si caddie personnel voir P8030)
I1098	Autre mobilier de magasin précisé
I1099	Mobilier de magasin non précisé

### ***MATÉRIEL D'ÉCRITURE/DE DESSIN***

#### ***Matériel d'écriture/de dessin***

I3000	Papier pour écrire, bloc
I3002	Feuille de papier, non précisée
I3010	Crayon
I3012	Stylo, plume
I3014	Gomme
I3016	Trombones
I3020	Règle
I3030	Taille-crayons
I3035	Couteau à papier, coupe-papier
I3040	Agrafeuse
I3050	Cachet (date, etc.), tampon de bureau
I3098	Autre matériel d'écriture/de dessin précisé
I3099	Matériel d'écriture/de dessin, non précisé



## **Équipement médico-technique, équipement de laboratoire**

### **ÉQUIPEMENT MÉDICAL**

#### ***Équipement médical***

J0000	Aiguille hypodermique
J0010	Seringue
J0020	Bistouri
J0022	Aiguille à suture
J0030	Scie de chirurgie
J0038	Équipement de chirurgie, non précisé
J0040	Endoscope
J0050	Équipement de radiodiagnostic
J0055	Équipement d'anesthésie, non précisé
J0060	Appareil de diathermie par ondes courtes
J0062	Équipement de monitoring de patients
J0068	Respirateur, etc.
J0070	Stimulateur cardiaque
J0080	Thermomètre
J0082	Pansement
J0098	Autre équipement médical précisé
J0099	Équipement médical non précisé

### **ÉQUIPEMENT DE LABORATOIRE**

#### ***Équipement de laboratoire***

J5000	Séparateur de produits de laboratoire
J5010	Équipement d'analyses de laboratoire
J5020	Tube à essai
J5025	Tube en verre
J5030	Microscope
J5098	Autre équipement de laboratoire précisé
J5099	Équipement de laboratoire non précisé



## **Moyens de transport**

### **VÉHICULE, PARTIE DE VÉHICULE ET ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ**

#### ***Véhicule, etc.***

K0100	Voiture particulière
K0105	Camionnette, pick-up
K0110	Bus
K0115	Minibus
K0120	Camion, poids lourd
K0140	Kart
K0150	Véhicule tous terrains à moteur
K0180	Véhicule blindé
K0198	Autre véhicule précisé
K0199	Véhicule, non précisé

#### ***Remorque***

K0200	Caravane
K0205	Remorque de voiture particulière
K0206	Remorque de poids lourd
K0208	Remorque de tracteur
K0210	Baraque de chantier (mobile)
K0298	Autre remorque précisée
K0299	Remorque, non précisée

#### ***Partie de véhicule***

K0300	Portière de voiture
K0305	Portière de bus
K0307	Marchepied
K0308	Bus, autre partie
K0310	Hayon de voiture
K0320	Pneu de voiture
K0325	Roue de véhicule à moteur
K0330	Porte-bagages
K0350	Moteur de voiture, partie de moteur de voiture (batterie, voir R09)
K0370	Élévateur/rampe (camion, poids lourd)
K0398	Autre partie précisée de véhicule
K0399	Partie de véhicule, non précisée

#### ***Équipement de sécurité à l'intérieur d'un véhicule***

K0700	Ceinture de sécurité
K0705	Siège auto (pour enfant)
K0707	Appuie-tête
K0720	Airbag, coussin gonflable
K0798	Autre équipement de sécurité précisé à l'intérieur d'un véhicule
K0799	Équipement de sécurité à l'intérieur d'un véhicule, non précisé

#### ***Véhicule, partie de véhicule, équipement de sécurité, autre et non précisé***

K0998	Véhicule, partie de véhicule, équipement de sécurité, autre précisé
K0999	Véhicule, partie de véhicule, équipement de sécurité, non précisé

## **MOTOCYCLE, VÉLOMOTEUR, MOTONEIGE**

### ***Motocycle, vélomoteur, etc.***

K1000	Cyclomoteur, motocycle
K1004	Side-car
K1010	Cyclomoteur à trois roues
K1020	Moto tous terrains
K1035	Cyclomoteur pour moto-cross
K1040	Vélomoteur
K1050	Motoneige
K1060	Scooter des neiges
K1098	Motocycle, vélomoteur, etc., autre précisé
K1099	Motocycle, vélomoteur, etc., non précisé

## **BICYCLETTE ET ACCESSOIRES DE BICYCLETTE**

### ***Bicyclette et accessoires***

K2000	Vélo, bicyclette (pour adulte)
K2004	Vélo, bicyclette (pour enfant)
K2010	Roue de vélo
K2012	Pédale de vélo
K2014	Guidon de vélo
K2016	Pignons et chaîne de vélo
K2018	Phare de vélo
K2020	Panier pour guidon, sacoche de vélo
K2022	Antivol de vélo
K2026	Cataphote/ catadioptré pour vélo
K2028	Siège de vélo pour enfant
K2098	Vélo / bicyclette et accessoires, autre précisé
K2099	Vélo / bicyclette et accessoires, non précisé

## **CHEMIN DE FER, TRAMWAY**

### ***Chemin de fer, tramway***

K3000	Rail
K3010	Train, locomotive, voiture (de train), wagon
K3020	Wagon à benne basculante
K3030	Tramway
K3035	Voie de funiculaire
K3037	Voie ferrée
K3098	Chemin de fer, tramway, autre précisé
K3099	Chemin de fer, tramway, non précisé

### ***Câbles aériens***

K3500	Câble aérien, téléphérique
K3598	Autre câble aérien, précisé
K3599	Câble aérien, non précisé

## **NAVIRE/BATEAU**

### ***Voilier à moteur et sans moteur***

K4000	Bateau à voiles
K4098	Voilier à moteur et sans moteur, autre précisé
K4099	Voilier à moteur et sans moteur, non précisé

### ***Bateau à moteur***

K4100	Scooter des mers
K4105	Bateau de plaisance, canot automobile
K4110	Bateau de pêche
K4120	Paquebot, car-ferry
K4130	Cargo
K4139	Péniche aménagée, habitation flottante
K4140	Vedette
K4150	Hovercraft
K4160	Jet-ski
K4198	Autre bateau à moteur, sans voile, précisé
K4199	Bateau à moteur, sans voile, non précisé

### ***Embarcations légères***

K4200	Canoë
K4205	Kayak
K4210	Canot à l'aviron de course
K4220	Youyou, bateau à rames
K4230	Radeau de sauvetage, embarcation de sauvetage
K4235	Canot pneumatique
K4250	Planche à voile, windsurf
K4298	Autre embarcation légère précisée
K4299	Embarcation légère non précisée

### ***Partie de navire/de bateau***

K4300	Mât de bateau
K4315	Trapèze de bateau
K4320	Moteur, moteur hors-bord, partie de moteur de bateau
K4330	Pont des embarcations
K4340	Aube
K4342	Aviron
K4344	Tolet
K4350	Passerelle de navire
K4398	Autre partie de navire/de bateau précisée
K4399	Partie de navire/de bateau, non précisée

### ***Équipement de sécurité en mer***

K4400	Gilet de sauvetage
K4410	Bouée de sauvetage
K4498	Autre équipement de sécurité en mer précisé
K4499	Équipement de sécurité en mer, non précisé

### ***Navires/bateaux, autres ou non précisés***

K4998 Autre navire/bateau, précisé  
K4999 Navire/bateau, non précisé

### ***AÉRONEF***

#### ***Avion de transport***

K5000 Avion de passagers et de transport  
K5010 Avion, privé  
K5020 Hélicoptère  
K5030 Vaisseau spatial  
K5098 Autre avion de transport précisé  
K5099 Avion de transport, non précisé

### ***VÉHICULE À TRACTION ANIMALE***

#### ***Véhicule à traction animale***

K7000 Voiture hippomobile  
K7010 Traîneau  
K7098 Autre véhicule à traction animale précisé  
K7099 Véhicule à traction animale, non précisé

### ***AUTRE MOYEN DE TRANSPORT, PRÉCISÉ OU NON PRÉCISÉ***

#### ***Autre moyen de transport, précisé ou non précisé***

K9998 Autre moyen de transport, précisé  
K9999 Moyen de transport, non précisé

## **Jouets**

### **JOUETS**

#### ***Jouets à roues portant le poids d'un enfant***

L0000	Tricycle
L0010	Jouets à roues portant le poids d'un enfant, mécanisés
L0020	Kart pour enfants, caisse à savon
L0030	Trottinette, patinette (si sport : N1515)
L0098	Autres jouets à roues portant le poids d'un enfant précisés
L0099	Jouets à roues portant le poids d'un enfant, non précisés

#### ***Armes-jouets***

L0100	Lance-pierre, jouet
L0110	Jeu de tir à l'arc, jouet
L0130	Pistolet à eau, jouet
L0198	Autres armes-jouets précisées
L0199	Armes-jouets non précisées

#### ***Modélisme***

L0200	Modèle réduit d'avion
L0210	Panoplie de chimiste
L0220	Kits de construction
L0298	Autres jeux de modélismes, panoplies, précisés
L0299	Jeux de modélisme, panoplies, non précisés

#### ***Autres jouets***

L9000	“Oeuf magique”/tamagotchi
L9010	Billes
L9015	Blocs de jeu de construction/Lego
L9020	Perles (jouet)
L9022	Corde à sauter (jouet)
L9030	Poupée, ours en peluche
L9032	Poussette de poupée
L9034	Mobilier de poupée
L9040	Cheval à bascule (jouet)
L9042	Jouet de construction, ex. pelle-jouet
L9044	Seau (jouet)
L9050	Copie exacte d'instruments de musique (jouet)
L9060	Jouet flottant/de bain
L9062	Costume, masque de déguisement
L9064	Fût/club de carnaval
L9070	Jouet électrique
L9072	Véhicules pour enfants
L9074	Ballon (jouet)
L9076	Boîte à jouets
L9078	Jeux
L9080	Frisbee
L9098	Autre jouet précisé
L9099	Jouet, non précisé



## ***Instrument de musique, équipement photographique/optique***

### ***INSTRUMENT DE MUSIQUE***

#### ***Instrument de musique (ampli, microphone voir E30)***

M0000	Piano
M0010	Guitare électrique
M0020	Instrument à vent
M0098	Autre instrument de musique précisé
M0099	Instrument de musique, non précisé

### ***ÉQUIPEMENT PHOTOGRAPHIQUE/OPTIQUE***

#### ***Équipement photographique/optique***

M1000	Appareil photo
M1010	Caméra vidéo
M1015	Écran de projection
M1020	Projecteur et accessoires
M1030	Jumelles, télescope
M1035	Loupe
M1098	Autre équipement photographique/optique précisé
M1099	Équipement photographique/optique, non précisé



## **Équipement de sport (armes utilisées pour les sports, voir X0)**

### **ÉQUIPEMENT DE JEUX DE BALLE**

#### ***Balle***

N0000	Ballon de football
N0002	Ballon de hand-ball
N0006	Balle de tennis
N0008	Volant de badminton
N0010	Balle de ping-pong, balle de tennis de table
N0012	Ballon de basket
N0014	Ballon de volley
N0016	Balle de base-ball
N0030	Ballon de rugby
N0040	Balle de squash
N0045	Balle de thèque, de cricket
N0050	Palet de hockey sur glace
N0055	Balle de hockey
N0060	Balle de softball
N0062	Balle de bandy
N0070	Ballon de water-polo
N0098	Autre balle, ballon de sport précisé
N0099	Balle, ballon de sport, non précisé

#### ***Balles pleines***

N0100	Boule de billard
N0110	Boule de bowling
N0120	Boule de croquet
N0130	Palet de pierre de curling
N0140	Balle de golf
N0198	Autre balle pleine de jeu, précisée
N0199	Balle pleine de jeu, non précisée

#### ***Raquette, crosse pour jeu de balle***

N0200	Raquette de tennis
N0205	Raquette de badminton
N0208	Raquette de tennis de table
N0210	Batte de base-ball
N0214	Club de golf
N0216	Raquette de squash
N0218	Batte, cricket
N0220	Croquet
N0228	Batte non précisée
N0230	Crosse de hockey sur glace
N0235	Crosse de hockey
N0240	Crosse de jeu (bandy)
N0260	Queue de billard
N0298	Raquette, crosse pour jeu de balle, autre précisée
N0299	Raquette, crosse pour jeu de balle, non précisée

### ***Autre équipement pour jeu de balle***

N0900	Poteau de but
N0905	Filet de tennis
N0910	Court de tennis, gravillon
N0915	Court de tennis, autre
N0920	Filet de badminton
N0925	Filet de tennis de table
N0930	Table de tennis de table
N0940	Gant de base-ball
N0950	Table de billard
N0960	Allée de bowling
N0965	Quille
N0968	Arceau de croquet
N0998	Autre équipement pour jeu de balle précisé
N0999	Équipement pour jeu de balle, non précisé

### ***ÉQUIPEMENT DE SKI, DE LUGE, DE PATINAGE ET DE SPORT À ROULETTES***

#### ***Ski***

N1000	Ski de slalom
N1005	Ski de randonnée
N1010	Télémark
N1020	Ski pour saut à ski
N1030	Miniski
N1040	Surf de neige
N1098	Autre ski précisé
N1099	Ski, non précisé

#### ***Bâton de ski***

N1100	Bâton de slalom
N1110	Bâton de ski de randonnée
N1198	Autre bâton de ski précisé
N1199	Bâton de ski, non précisé

#### ***Fixation de ski***

N1200	Fixation de slalom
N1210	Fixation de ski de randonnée
N1298	Autre fixation de ski précisée
N1299	Fixation de ski, non précisée

#### ***Équipement pour sport de luge***

N1300	Luge
N1302	Planche de traîneau/luge
N1305	Luge munie d'un volant de direction
N1310	Speedoluge
N1315	Luge-siège
N1320	Traîneau de pulk
N1398	Autre équipement précisé pour sport de luge
N1399	Équipement pour sport de luge, non précisé

### ***Équipement de patinage***

N1400	Patins de hockey sur glace
N1410	Patins de bandy
N1415	Patins de patinage artistique
N1420	Patins de vitesse
N1488	Patins, non précisés
N1498	Autre équipement de patinage précisé
N1499	Équipement de patinage non précisé

### ***Équipement de sport à roulettes***

N1500	Planche à roulettes
N1510	Patins à roulettes
N1515	Trottinette, patinette (si jouet, voir L0030)
N1520	Skis à roulettes
N1598	Autre équipement de sport à roulettes précisé
N1599	Équipement de sport à roulettes, non précisé

### ***Installations pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes***

N1600	Remonte-pente
N1620	Plan de glace artificiel, couvert, ex. patinoire
N1630	Piste de skate
N1698	Autre installation pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes, précisée
N1699	Installation pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes, non précisée

### ***Équipement pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes, autre et non précisé***

N1998	Autre équipement précisé pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes
N1999	Équipement non précisé pour la pratique du ski, de la luge, du patinage sur glace et du sport à roulettes

## ***ÉQUIPEMENT DE GYMNASTIQUE, DE BODY-BUILDING ET D'ATHLÉTISME***

### ***Équipement de gymnastique et de body-building***

N2000	Poutre de gymnastique
N2002	Barres parallèles
N2008	Espaliers
N2012	Corde lisse pour la gymnastique
N2014	Anneaux de gymnastique
N2016	Tapis de gymnastique
N2018	Tremplin
N2022	Trampoline
N2024	Mini-trampoline
N2030	Saute moutons
N2032	Cheval d'arçons
N2036	Cheval de bois, sautoir
N2040	Agrès, musculation

N2042	Haltère
N2050	Punching-ball
N2052	Gant de boxe
N2060	Tatami
N2070	Bicyclette d'exercice
N2098	Autre équipement de gymnastique et de body-building précisé
N2099	Équipement de gymnastique et de body-building, non précisé

### ***Équipement d'athlétisme, y compris pistes***

N2100	Piste synthétique pour l'athlétisme
N2104	Piste en cendrée pour l'athlétisme
N2110	Fosse de saut en hauteur
N2112	Fosse de saut à la perche
N2114	Fosse de sautoir
N2116	Perche (pour saut)
N2120	Marteau (pour lancer)
N2124	Javelot
N2126	Disque (à lancer)
N2180	Haie (pour l'athlétisme)
N2198	Autre équipement d'athlétisme précisé
N2199	Équipement d'athlétisme, non précisé

### ***Équipement de gymnastique, de body-building et d'athlétisme, autre et non précisé***

N2998	Autre équipement de gymnastique, de body-building et d'athlétisme précisé
N2999	Équipement de gymnastique, de body-building et d'athlétisme non précisé

## **ÉQUIPEMENT DE SPORTS NAUTIQUES**

### ***Équipement de natation, de baignade et de plongée***

N3000	Ski nautique
N3005	Surf
N3010	Équipement de plongée à l'air
N3015	Équipement de plongée en apnée
N3018	Équipement de plongée avec tuba
N3020	Combinaison de surf
N3098	Autre équipement de natation, de baignade et de plongée précisé
N3099	Équipement de natation, de baignade et de plongée, non précisé

## **ÉQUIPEMENT D'AUTRES SPORTS**

### ***Équipement d'équitation***

N8000	Éperon
N8005	Étrier
N8010	Bride
N8015	Selle de cheval
N8098	Équipement d'équitation, autre précisé
N8099	Équipement d'équitation, non précisé

### ***Aéronef de sport***

N8100	Deltaplane
N8104	Parachute
N8106	Planeur (aile)
N8110	Aéroplane ultra-léger
N8120	Ballon, mongolfière
N8130	Planeur à moteur
N8198	Autre aéronef de sport précisé
N8199	Aéronef de sport, non précisé

### ***Matériel de pêche individuel (matériel industriel, voir H20)***

N8200	Canne à pêche, canne à lancer
N8205	Ligne
N8210	Hameçon
N8212	Flotteur de ligne
N8298	Autre matériel de pêche précisé
N8299	Matériel de pêche, non précisé

### ***Matériel de camping (appareil de chauffage à feu découvert, voir E50)***

N8300	Tente de camping
N8305	Sac de couchage
N8320	Matelas pneumatique
N8325	Corde de tente
N8328	Piquet de tente
N8398	Matériel de camping, autre précisé
N8399	Matériel de camping, non précisé

### ***Équipement pour tir au pigeon d'argile***

N8400	Pigeon d'argile
N8405	Machine à lancer les pigeons d'argile
N8498	Autre équipement pour tir au pigeon d'argile/ ball-trap, précisé
N8499	Équipement pour tir au pigeon d'argile/ ball-trap, non précisé

### ***Équipement d'escalade***

N8700	Paroi d'escalade
N8798	Autre équipement d'escalade précisé
N8799	Équipement d'escalade, non précisé

### ***Équipement de sports et de loisirs, autre et non précisé***

N8998	Autre équipement de sports et de loisirs précisé
N8999	Équipement de sports et de loisirs, non précisé



# **Vêtements, produits de soin pour bébés et effets personnels**

## **VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES**

### ***Éléments/accessoires de vêtement***

P0000	Bouton
P0010	Fermeture à glissière
P0020	Lacet de chaussure
P0098	Autres éléments/accessoires de vêtement précisés
P0099	Éléments/accessoires de vêtement non précisés

### ***Vêtements***

P0100	Manteau
P0102	Vêtements imperméables, cirés
P0104	Cape
P0108	Casquette
P0110	Chapeau
P0112	Écharpe, cache-nez
P0114	Gants, moufles
P0116	Robe, jupe
P0118	Pantalon
P0120	Veste pour équitation
P0122	Chemise
P0130	Sous-vêtements
P0132	Chaussettes, collant, bas
P0140	Short
P0142	Lingerie de nuit, chemise de nuit
P0146	Pyjama
P0148	Robe de chambre
P0150	Maillot de bain
P0152	Bonnet de bain
P0160	Vêtements de sport, autres précisés
P0170	Vêtements de sécurité
P0198	Autres vêtements précisés
P0199	Vêtements, non précisés

## **CASQUE**

### ***Casque***

P1000	Casque de protection
P1010	Casque de skieur
P1020	Bombe
P1040	Casque de cycliste
P1050	Casque de motocycliste/de cyclomotoriste (casque antichoc)
P1098	Autre casque précisé
P1099	Casque, non précisé

## **CHAUSSURES/ARTICLES CHAUSSANTS**

### ***Chaussure de sport***

P2000	Chaussures de jogging
P2010	Chaussures de football
P2020	Chaussures de slalom
P2030	Chaussures de randonnée
P2040	Chaussures de coureur (à crampons)
P2098	Autres chaussures/bottines de sport précisées
P2099	Chaussures/bottines de sport, non précisées

### ***Bottine***

P2100	Bottine de cuir
P2110	Bottine de caoutchouc
P2198	Autre bottine précisée
P2199	Bottine, non précisée

### ***Chaussure basse***

P2200	Chaussons
P2205	Sabots, chaussures en bois
P2298	Autre chaussure basse précisée
P2299	Chaussure basse, non précisée

### ***Chaussure/article chaussant, autres et non précisés***

P2900	Chaussures de sécurité
P2910	Sandales
P2920	Chaussures à talons hauts
P2930	Nus pieds
P2935	Semelles uniquement
P2998	Chaussure/article chaussant, autre précisé
P2999	Chaussure/article chaussant, non précisé

## **ÉQUIPEMENT DE SOIN POUR BÉBÉS**

### ***Équipement de soin pour bébés***

P3000	Couches, langes, plastique
P3005	Tétine, biberon
P3010	Pot de chambre pour bébé
P3020	Matelas à langer
P3025	Chauffe-biberon
P3030	Baignoire pour bébé
P3098	Autre équipement de soin pour bébés précisé
P3099	Équipement de soin pour bébés, non précisé

## **ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT POUR BÉBÉS/ENFANTS**

### ***Équipement de transport pour bébés/enfants***

P4000	Sac kangourou
P4002	Harnais de sécurité, rênes, porte bébé (dans lit, landau)
P4005	Cadre porte-bébé
P4010	Landau
P4020	Poussette
P4030	Porte-bébé
P4098	Autre équipement de transport pour bébés/enfants précisé
P4099	Équipement de transport pour bébés/enfants, non précisé

## **ARTICLE DE SOIN/D'HYGIÈNE INDIVIDUEL/LE**

### ***Matériel pour les soins capillaires***

P5000	Miroir à main
P5005	Peigne
P5007	Brosse à cheveux
P5010	Produits capillaires
P5020	Sèche-cheveux
P5025	Épingle à cheveux
P5030	Fer à friser
P5098	Autre matériel précisé pour les soins capillaires, accessoires
P5099	Matériel pour les soins capillaires, accessoires, non précisé

### ***Soins de la peau et des ongles***

P5100	Savon
P5104	Huiles pour le bain
P5106	Crème pour les mains/le corps
P5110	Déodorant
P5115	Parfum
P5118	Talc
P5120	Produits de beauté, maquillage, cosmétiques
P5122	Démaquillant
P5124	Vernis à ongles
P5126	Dissolvant
P5130	Lime à ongles
P5134	Pince à ongles
P5136	Ciseaux à ongles
P5198	Soins de la peau et des ongles, autres précisés
P5199	Soins de la peau et des ongles, non précisés

### ***Hygiène bucco-dentaire***

P5200	Brosse à dents (inclus électrique)
P5210	Dentifrice
P5215	Cure-dent
P5218	Fil dentaire
P5298	Hygiène bucco-dentaire, autre précisé
P5299	Hygiène bucco-dentaire, non précisé

### ***Ustensiles de rasage***

P5300	Lame de rasoir
P5310	Rasoir électrique
P5398	Autres ustensiles de rasage précisés
P5399	Ustensiles de rasage, non précisés

### ***Autre article de soin/d'hygiène individuel/le***

P5900	Mouchoirs en papier
P5905	Rouleau de papier hygiénique
P5908	Tampon de coton
P5910	Ouate
P5912	Coton tige
P5916	Tampon hygiénique
P5998	Autre article de soin/d'hygiène individuelle, précisé
P5999	Article de soin/d'hygiène individuelle, non précisé

## ***BIJOUX, LUNETTES/VERRES DE CONTACT, AUTRES EFFETS PERSONNELS***

### ***Bijoux***

P6000	Bague
P6010	Montre
P6098	Autres bijoux précisés
P6099	Bijoux, non précisés

### ***Lunettes, verres de contact***

P6100	Lunettes de soleil
P6110	Lunettes
P6120	Verres de contact, rigides
P6122	Verres de contact, souples
P6128	Verres de contact, autres
P6130	Verres de contact, liquides nettoyants
P6140	Lunettes de sécurité
P6198	Autres lunettes, verres de contact précisés
P6199	Lunettes, verres de contact, non précisés

### ***Autres effets personnels***

P6900	Argent, pièces de monnaie
P6910	Clés
P6920	Parapluie
P6998	Autres effets personnels précisés
P6999	Effets personnels, non précisés

### ***APPAREILS, AIDES À LA MARCHÉ***

#### ***Appareils d'aides à la marche***

P7000	Audiophone
P7010	Fausses dents
P7015	Appareil d'orthodontie
P7020	Membre artificiel
P7030	Canne
P7034	Béquille
P7036	Pointe à chaussure/ à bâton
P7040	Déambulateur (à roues)
P7050	Fauteuil roulant
P7060	Fauteuil roulant électrique
P7065	Siège d'aisance
P7098	Autres appareils d'aides à la marche précisés
P7099	Appareils d'aides à la marche, non précisés

### ***ÉQUIPEMENT DE TRANSPORT, BAGAGES***

#### ***Équipement de transport, bagages***

P8000	Valise
P8002	Sac
P8008	Panier
P8010	Sac à dos / cartable
P8020	Malle de cabine
P8025	Caisse d'emballage
P8030	Chariot ou caddie (personnel pour courses) (caddie de magasin, voir I1020)
P8098	Équipement de transport, bagages, autres précisés
P8099	Équipement de transport, bagages, non précisés



## **Denrées alimentaires, boissons, tabac**

### **DENRÉES ALIMENTAIRES**

#### **Viande et volaille**

- Q0000 Os (alimentaire)
- Q0098 Autre viande et volaille, précisée
- Q0099 Viande et volaille, non précisée

#### **Poisson et fruits de mer**

- Q0100 Arête de poisson
- Q0198 Poisson et fruits de mer, autre précisés
- Q0199 Poisson et fruits de mer, non précisés

#### **Produits laitiers et œufs**

- Q0200 Lait, crème
- Q0210 Fromage
- Q0220 Crème glacée
- Q0230 Oeufs
- Q0298 Autres produits laitiers et œufs, précisés
- Q0299 Produits laitiers et oeufs, non précisés

#### **Légumes, baies, fruits, oléagineux**

- Q0300 Légume, racine, champignon
- Q0310 Fruits
- Q0320 Noix
- Q0398 Légumes, baies, fruits, oléagineux, autres précisés
- Q0399 Légumes, baies, fruits, oléagineux, non précisés

#### **Chocolat, sucreries**

- Q0400 Sucreries, bonbon
- Q0410 Chewing-gum
- Q0498 Chocolat, sucreries, autres précisés
- Q0499 Chocolat, sucreries, non précisés

#### **Graisses et liquides chauds (eau bouillante, voir Y01)**

- Q0500 Beurre, margarine
- Q0510 Graisses et huiles, autres
- Q0520 Jus de viande, sauce
- Q0530 Potage, bouillon, chauds
- Q0550 Vapeur de cuisson, de friture
- Q0598 Graisses et liquides chauds, autres précisés
- Q0599 Graisses et liquides chauds, non précisés

### ***Autres aliments***

Q0900	Aliments surgelés
Q0910	Pain
Q0920	Biscuits
Q0930	Gâteaux, galettes
Q0998	Autres aliments précisés
Q0999	Aliments, non précisés

## ***BOISSONS***

### ***Boissons non alcoolisées***

Q3000	Café
Q3010	Thé
Q3020	Eau minérale
Q3030	Soda
Q3098	Autre boisson non alcoolisée précisée
Q3099	Boisson non alcoolisée, non précisé

### ***Boissons alcoolisées***

Q3200	Bière
Q3210	Vin
Q3220	Eaux-de-vie
Q3298	Autre boisson alcoolisée précisée
Q3299	Boisson alcoolisée non précisée

### ***Autres boissons***

Q3900	Cacao, boisson chocolatée
Q3998	Autre boisson précisée
Q3999	Boisson, non précisé

## ***TABAC, TABAC À PRISER, ACCESSOIRES DE FUMEUR***

### ***Tabac, tabac à priser, accessoires de fumeur***

Q7000	Cigares
Q7005	Cigarettes
Q7010	Tabac fort
Q7020	Tabac à mâcher
Q7025	Tabac à priser
Q7030	Fume-cigarette
Q7040	Pipe à tabac
Q7098	Tabac, tabac à priser, accessoire de fumeur, autre précisé
Q7099	Tabac, tabac à priser, accessoire de fumeur, non précisé

## ***Produits chimiques, détergents, produits pharmaceutiques***

### ***PRODUITS CHIMIQUES***

#### ***Alcool industriel***

R0000	Alcool dénaturé (dénaturant non précisé)
R0005	Alcool à 90
R0010	Méthanol
R0020	Isopropanol ou autres alcools similaires
R0022	Alcool butylique
R0024	Alcool éthylique
R0026	Alcool isopropylique
R0098	Autre alcool industriel, précisé
R0099	Alcool industriel, non précisé

#### ***Solvant organique, produit pétrolier***

R0100	Paraffine
R0105	Essence
R0110	Benzène
R0115	Gazole
R0120	Essence pour briquet, gaz
R0130	White spirit
R0140	Essence de térébenthine
R0142	Diluant/décapant
R0150	Dissolvant pour colle
R0160	Hydrocarbures aromatiques (ex. toluène, xylène)
R0170	Glycols, glycolates
R0174	Hydrocarbures chlorés (ex. trichloroéthane)
R0180	Asphalte liquide
R0198	Autres solvants organiques, produit pétrolier, précisés
R0199	Solvants organiques, produit pétrolier, non précisés

#### ***Produits chimiques corrosifs***

R0200	Soude caustique (lessive)
R0205	Chaux
R0210	Dégraissant
R0214	Nettoyant à sec
R0216	Ammoniaque
R0218	Autres produits alcalins (basiques), non précisés
R0220	Acide fluorhydrique
R0222	Acide sulfurique
R0224	Acide nitrique
R0226	Acide hydrochlorique
R0228	Acide fort, autre
R0230	Peroxydes organiques
R0298	Autre produit chimique corrosif précisé
R0299	Produit chimique corrosif, non précisé

### ***Gaz/vapeur/fumée***

R0300	Fumée d'un feu
R0304	Gaz d'échappement de voiture
R0310	Gaz de fertilisant
R0312	Gaz de brasage ou de soudage
R0320	Gaz lacrymogène
R0330	Gaz suffocants (ex. chlore, gaz nitreux)
R0334	Dioxyde de carbone
R0336	Monoxyde de carbone
R0340	Oxyde d'azote
R0342	Dioxyde de soufre
R0350	Gaz de distribution publique
R0360	Gaz en bouteille
R0398	Gaz/vapeur/fumée, autre précisé
R0399	Gaz/vapeur/fumée, non précisé

### ***Produits chimiques agricoles, biocides***

R0400	Fertilisants
R0410	Herbicides
R0415	Fongicides
R0420	Insecticides pour animaux domestiques
R0424	Antimite et tue-mouches, boules de naphthaline
R0426	Insecticides
R0430	Mort-aux-rats, raticide
R0498	Autres produits chimiques agricoles, biocides précisés
R0499	Produits chimiques agricoles, biocides, non précisés

### ***Explosifs, produits pyrotechniques***

R0500	Explosif, poudre à canon
R0510	Feux d'artifices
R0598	Autres explosifs, produits pyrotechniques précisés
R0599	Explosifs, produits pyrotechniques, non précisés

### ***Colle, colle de pâte***

R0600	Colle avec durcisseur
R0610	Colle à papier
R0698	Colle, colle de pâte, autre précisée
R0699	Colle, colle de pâte, non précisée

### ***Gaz liquides***

R0700	Air liquide
R0710	Hydrogène liquide
R0720	Azote liquide
R0730	Gaz liquéfié
R0798	Autres gaz liquides précisés
R0799	Gaz liquides non précisés

### ***Autres produits chimiques***

R0900	Peinture, teinture, vernis
R0910	Révélateur, créosote
R0920	Goudron, poix
R0930	Graisse (non alimentaire)
R0940	Huile moteur
R0945	Huile de coupe
R0950	Eau de refroidissement du radiateur
R0954	Antigel
R0956	Liquide de freins
R0960	Glace carbonique
R0970	Pile de montre, de radio, de lampe de poche
R0975	Accumulateur, batterie
R0998	Autres produits chimiques précisés
R0999	Produits chimiques, non précisés

### ***SAVONS, PRODUITS D'ASTIQUAGE ET DÉTERGENTS***

#### ***Savons, produits d'astiquage et détergents***

R3000	Détergent/lessive (en poudre)
R3002	Produit lessiviel liquide à laver le linge
R3004	Détachant
R3010	Antirouille
R3020	Détersif pour lave-vaisselle
R3022	Nettoyant universel
R3024	Détartrant (crème / liquide)
R3028	Produit à lustrer
R3030	Produit blanchissant (ex. chlore)
R3035	Détergent toilettes
R3040	Désinfectants
R3045	Désodorisants
R3050	Lustrant à vitres
R3052	Encaustique (meubles)
R3056	Cire à parquet
R3058	Brillant pour métaux
R3059	Lustrant, non précisé
R3060	Tampons de récurage
R3065	Décapant à four
R3098	Savons, produits d'astiquage et détergents, autres précisés
R3099	Savons, produits d'astiquage et détergents, non précisés

### ***PRODUITS PHARMACEUTIQUES***

#### ***Médicaments non-narcotiques, analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux***

R6000	Acide acétylsalicylique (aspirine)
R6005	Paracétamol
R6009	Analgésiques, autres précisés
R6010	Médicaments antirhumatismaux non stéroïdes
R6015	Antirhumatismaux
R6098	Autres médicaments non narcotiques, analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux précisés
R6099	Médicaments non narcotiques, analgésiques, antipyrétiques et antirhumatismaux, non précisés

### ***Médicaments hypnotiques, sédatifs et psycho pharmacologiques***

R6100	Barbituriques
R6105	Somnifères autres
R6110	Tranquillisants (sédatifs)
R6120	Antidépresseurs
R6130	Neuroleptiques
R6198	Autres médicaments hypnotiques, sédatifs et psycho pharmacologiques, précisés
R6199	Médicaments hypnotiques, sédatifs et psycho pharmacologiques, non précisés

### ***Opiacés, narcotiques, psychodysléptiques***

R6200	Alcaloïdes de l'opium
R6204	Opioïdes synthétiques
R6206	Méthadone
R6208	Morphine
R6210	Médicaments contre le mal des transports
R6220	Amphétamine
R6230	Cocaïne
R6235	Héroïne
R6240	Cannabis
R6250	LSD
R6298	Autres opiacés, narcotiques, psychodysléptiques précisés
R6299	Opiacés, narcotiques, psychodysléptiques, non précisés

### ***Médicaments agissant sur le système nerveux central et autonome***

R6300	Médicaments anticholinergiques (ex. atropine)
R6305	Médicaments adrénergiques (ex. adrénaline, éphédrine)
R6310	Bêtabloquants (ex. propranolol)
R6320	Médicaments antiépileptiques
R6398	Autres médicaments précisés agissant sur le système nerveux central et autonome
R6399	Médicaments agissant sur le système nerveux central et autonome, non précisés

### ***Préparation hormonale et succédané synthétique***

R6400	Pilule contraceptive
R6405	Oestrogènes et progestérone
R6410	Stéroïdes anaboliques
R6420	Corticostéroïdes
R6430	Hormones hypophysaires et hypothalamiques
R6440	Antidiabétiques (ex. insuline)
R6445	Hormones thyroïdiennes
R6448	Agents antithyroïdiens
R6498	Préparation hormonale et succédané synthétique, autre précisée
R6499	Préparation hormonale et succédané synthétique, non précisée

### ***Antibiotiques systémiques et autres médicaments chimiothérapeutiques***

R6500	Pénicilline
R6510	Antibiotiques aminoglycosidiques
R6520	Sulfamides
R6530	Cytostatiques (bloquants cellulaires)
R6598	Autres antibiotiques systémiques et autres médicaments chimiothérapeutiques précisés
R6599	Antibiotiques systémiques et autres médicaments chimiothérapeutiques, non précisés

### ***Autres produits pharmaceutiques***

R6900	Préparation contenant du fer
R6904	Préparation vitaminique
R6906	Préparation au fluor
R6910	Glucosides de la digitale
R6920	Hypotenseur
R6930	Produits pharmaceutiques à usage externe
R6940	Antitussif
R6944	Gouttes nasales
R6946	Collyre
R6948	Gouttes auriculaires
R6950	Produit contenant de la nicotine (chewing-gum, etc.)
R6960	Médecine vétérinaire
R6998	Autres produits pharmaceutiques précisés
R6999	Produits pharmaceutiques, non précisés



## ***Emballages, récipients***

### ***EMBALLAGES, RÉCIPIENTS***

#### ***Emballage en verre***

S0000	Bouteille en verre
S0005	Capsule, bouchon
S0010	Récipient en verre, bonbonne en verre
S0015	Pot à confiture
S0098	Autre emballage en verre, précisé
S0099	Emballage en verre, non précisé

#### ***Emballage en métal***

S0100	Canette
S0110	Boîte à bière
S0120	Aérosol
S0130	Boîtes de conserves, autres
S0198	Autre emballage en métal précisé
S0199	Emballage en métal, non précisé

#### ***Emballage en plastique***

S0200	Bouteille en plastique
S0210	Récipient en plastique
S0298	Autre emballage en plastique précisé
S0299	Emballage en plastique, non précisé

#### ***Sachet, sac***

S0300	Sachet en plastique
S0310	Sac en plastique
S0320	Sachet en papier
S0398	Autre sachet, sac, précisé
S0399	Sachet, sac, non précisé

#### ***Récipient, caisse, boîte***

S0400	Fût, tonneau
S0406	Bac à ordures
S0410	Poubelle
S0420	Caisse de bière et d'eau
S0430	Boîte en carton
S0440	Boîte à outils
S0498	Récipient, caisse, boîte, autre précisé
S0499	Récipient, caisse, boîte, non précisé

### ***Emballage industriel***

S0500	Palette de chargement
S0504	Marchandise emballée
S0510	Conteneur
S0520	Barrique
S0530	Préart
S0598	Emballage industriel, autre précisé
S0599	Emballage industriel, non précisé

### ***Autres emballages, récipients, accessoires d'emballage***

S0900	Emballage de sécurité enfants
S0910	Tube
S0920	Feuille d'aluminium, plastique, etc.
S0930	Papier d'emballage, autres emballages en papier
S0932	Ficelle, corde
S0936	Ruban adhésif
S0940	Élastique
S0998	Autres emballages, récipients, accessoires d'emballage précisés
S0999	Emballages, récipients, accessoires d'emballage, non précisés

# **Être humain, animaux, produits et accessoires pour animaux, liquides organiques du corps humain et des animaux**

## **ÊTRE HUMAIN**

### **Personne**

T0000	Personne
T0010	Foule

## **ANIMAL**

### **Mammifère**

T1000	Chien
T1002	Chat
T1004	Lapin/hamster
T1010	Cheval
T1012	Ane, mule
T1014	Chameau
T1018	Animal de trait, autre
T1020	Vache
T1030	Mouton
T1034	Chèvre
T1040	Cochon
T1050	Rats, souris
T1098	Autre mammifère précisé
T1099	Mammifère, non précisé

### **Reptile, amphibien**

T1200	Vipère
T1202	Serpent à sonnettes
T1204	Cobra
T1209	Serpent venimeux
T1210	Monstre de Gila
T1214	Krait
T1216	Lézard
T1220	Crocodile
T1222	Alligator
T1298	Autre reptile, amphibien, précisé
T1299	Reptile, amphibien, non précisé

### **Oiseaux**

T1300	Volaille, poulet
T1310	Canards
T1320	Oiseau de volière
T1398	Autre oiseau, précisé
T1399	Oiseau, non précisé

### ***Poisson, animal marin***

T1400	Méduse
T1402	Méduse urticante
T1410	Anémone de mer
T1412	Oursin
T1420	Corail
T1429	Animal marin venimeux
T1498	Poisson, animal marin, autre précisé
T1499	Poisson, animal marin, non précisé

### ***Insecte***

T1500	Guêpe
T1502	Abeille, bourdon
T1504	Moustique
T1506	Tique
T1510	Papillon
T1512	Fourmi blanche, termite
T1520	Scorpion
T1530	Araignée venimeuse (ex. tarentule)
T1540	Mille-pattes venimeux
T1598	Autre insecte précisé
T1599	Insecte, non précisé

### ***Autre animal et animal non précisé***

T1998	Autre animal précisé
T1999	Animal, non précisé

## ***LIQUIDES ORGANIQUES DU CORPS HUMAIN ET DES ANIMAUX***

### ***Liquides organiques du corps humain et des animaux***

T2000	Sang
T2004	Liquides organiques
T2006	Pus
T2010	Vomi
T2014	Matières fécales
T2016	Urine
T2098	Liquides organiques du corps humain et des animaux, autres précisés
T2099	Liquides organiques du corps humain et des animaux, non précisés

## **PRODUITS ET ACCESSOIRES POUR ANIMAUX**

### ***Produits et accessoires pour animaux (médecine vétérinaire, voir R69)***

T3000	Panier de chien
T3002	Corbeille de chat
T3004	Écuelle
T3010	Collier de chien
T3020	Aliments pour animaux
T3030	Cage pour animaux
T3032	Cage à oiseaux
T3040	Aquarium
T3070	Tapette, piège à souris
T3098	Produits et accessoires pour animaux, autre précisés
T3099	Produits et accessoires pour animaux, non précisés



## **Armes, matériel de guerre**

### **ARMES (INCLUS ARMES UTILISÉES POUR DES SPORTS)**

#### ***Tir à l'arc (jouet, voir L01)***

X0000	Flèche
X0005	Arc
X0010	Jeu de fléchettes
X0098	Tir à l'arc, autre précisé
X0099	Tir à l'arc, non précisé

#### ***Équipement d'escrime***

X0100	Fleuret
X0110	Épée d'escrime
X0115	Sabre
X0120	Épée (autre que d'escrime)
X0125	Dague, poignard
X0198	Équipement d'escrime, autre précisé
X0199	Équipement d'escrime, non précisé

#### ***Arme à feu, arme de poing***

X0200	Pistolet (inclus revolver)
X0208	Carabine à air comprimé
X0210	Fusil de chasse
X0215	Fusil
X0230	Balle (pour fusil)
X0235	Balle de plomb (pour fusil)
X0298	Arme à feu, arme de poing, autre précisée
X0299	Arme à feu, arme de poing, non précisée

### **MATÉRIEL DE GUERRE (Véhicule, voir K0)**

#### ***Artillerie, y compris munitions***

X5000	Mitraillette
X5010	Canon
X5020	Canon sans recul
X5030	Mortier
X5040	Obus de mortier, cartouche
X5098	Autre artillerie, y compris munitions, précisée
X5099	Artillerie, y compris munitions, non précisée

#### ***Mines***

X5500	Mine terrestre
X5598	Autre mine, précisée
X5599	Mine, non précisée

***Armes et matériel de guerre, autre précisé ou non précisé***

- X9998 Armes et matériel de guerre, autres précisés
- X9999 Armes et matériel de guerre, non précisés

## ***Élément naturel, plantes et arbres***

### ***ÉLÉMENT NATUREL***

#### ***Neige, glace***

Y0000	Neige
Y0002	Plaque épaisse de glace
Y0004	Glaçon naturel
Y0010	Grêle
Y0012	Boule de neige
Y0098	Neige, glace, autre précisée
Y0099	Neige, glace, non précisée

#### ***Eau***

Y0100	Inondation
Y0110	Pluie
Y0198	Autre eau, précisée (dont flaque d'eau)
Y0199	Eau, non précisée

#### ***Élément naturel, autre et non précisé***

Y0900	Rayons solaires
Y0910	Vent
Y0920	Froid
Y0924	Chaleur
Y0930	Activité volcanique
Y0932	Tremblement de terre
Y0934	Avalanche, glissement de terrain
Y0940	Éclair
Y0950	Feu, flamme
Y0998	Autre élément naturel précisé
Y0999	Élément naturel, non précisé

### ***VÉGÉTAUX ET ACCESSOIRES DE JARDIN***

#### ***Petites plantes***

Y1000	Champignons
Y1010	Racines/bulbes
Y1098	Autres petites plantes précisées
Y1099	Petites plantes, non précisées

#### ***Buissons, épineux***

Y1100	Haie
Y1104	Épineux
Y1110	Fruits des bois
Y1198	Buissons, épineux, autres précisés
Y1199	Buissons, épineux, non précisés

***Arbre, branche, tronc d'arbre***

Y1200	Branche, rameau, non précisé
Y1210	Tronc d'arbre
Y1220	Souche
Y1298	Arbre, tronc, autre, précisé (également en cours d'abattage)
Y1299	Arbre, tronc, non précisé

***Autres plantes et accessoires de jardin***

Y1900	Plantes en pot
Y1910	Échelas, tuteurs, piquet de jardin
Y1920	Pot de fleurs
Y1925	Terreau, terre de rempotage
Y1998	Autres végétaux, accessoires de jardin, précisés
Y1999	Végétaux, accessoires de jardin, non précisés

## ***Autre et produit non précisé***

### ***ISOTOPES, RAYONS***

#### ***Isotopes, rayons***

Z0000	Faisceau de soudage
Z0010	Rayons X
Z0020	Courant électrique
Z0030	Isotopes
Z0098	Isotopes, rayons, autre précisés
Z0099	Isotopes, rayons, non précisés

### ***AUTRE ET PRODUIT NON PRÉCISÉ***

#### ***Autre et produit non précisé***

Z9900	Déchets, non précisés
Z9910	Barre, perche, non précisée
Z9940	Surface, non précisée
Z9998	Autre produit précisé
Z9999	Produit non précisé



# Annexe

# Mode d'emploi du logiciel de saisie

## Chargement du logiciel

Le logiciel EPAC est destiné à permettre la saisie des données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante. Il est utilisable en monoposte compatible PC, équipé d'une version d'accès 1997 ou postérieure. Il est constitué de 3 fichiers :

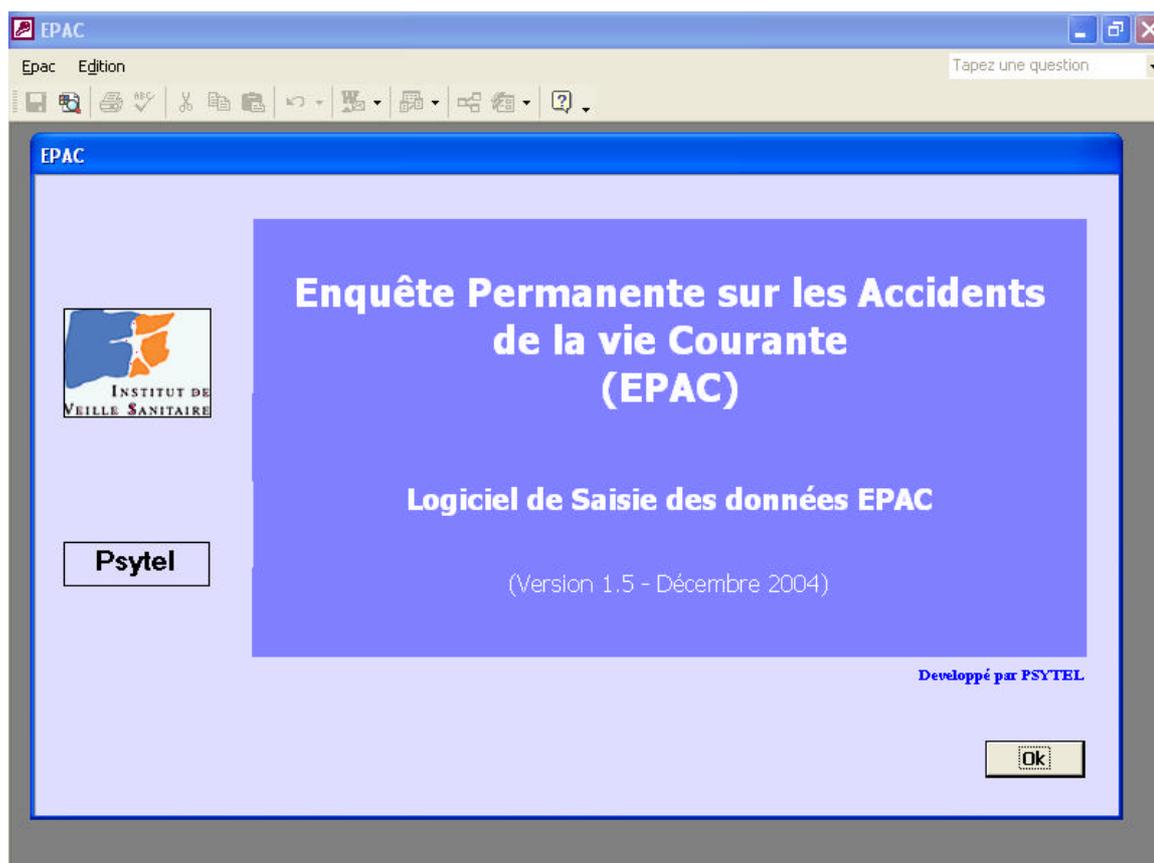
EPAC.mde  
Code.mde  
Donnees.mde

Ces bases de données doivent être localisés sur le même répertoire du disque dur.

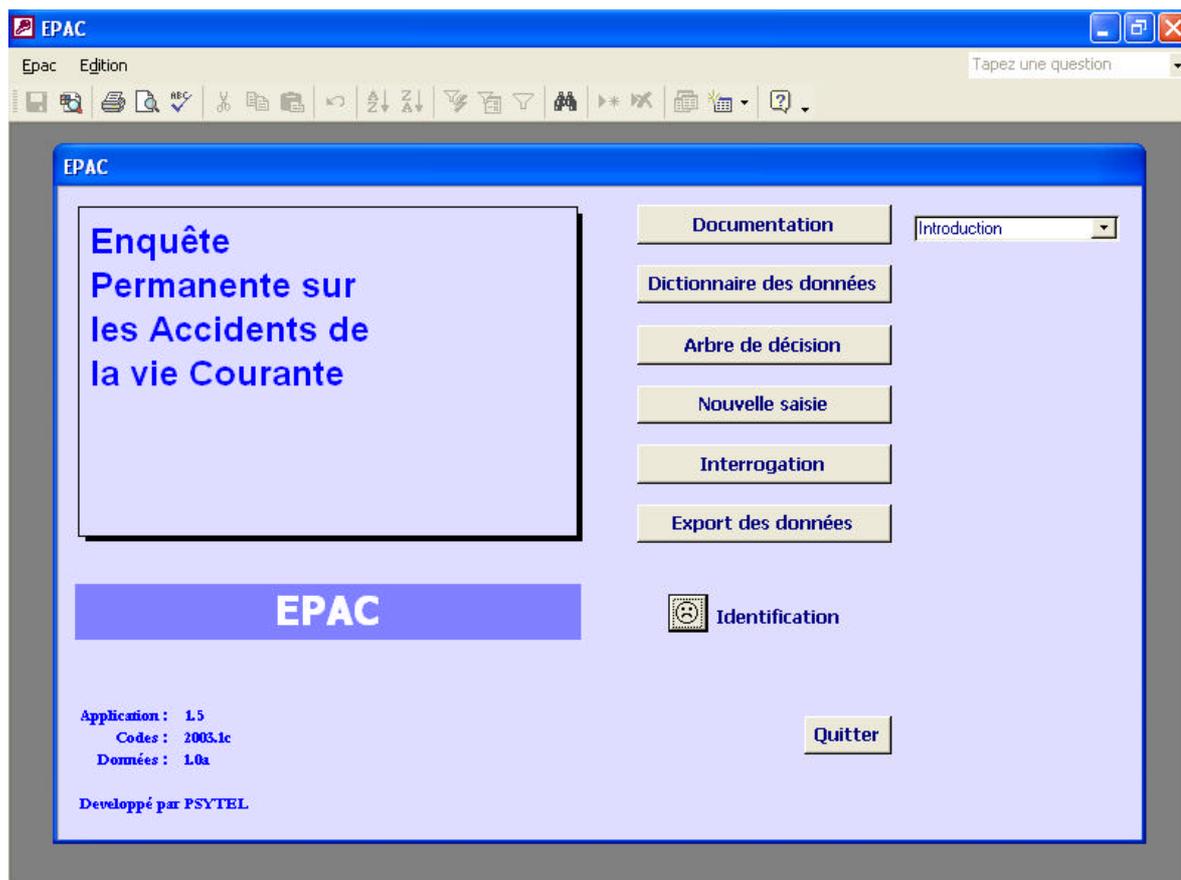
## Ouverture du logiciel

Positionner le curseur sur le fichier EPAC.mde. Double-cliquer.

On arrive sur la page d'accueil.



Cliquer sur OK pour arriver au menu.



## Saisie de données

Pour saisir des données, il est nécessaire de s'identifier, en cliquant sur « identification », puis en tapant l'identifiant dans la case « identité », et le mot de passe dans la case « mot de passe ». Cliquer sur OK.

*Note : pour connaître vos codes d'identification et votre mot de passe, adressez-vous à l'unité traumatismes du Département maladies chroniques et traumatismes de l'InVS.*

Dans le sommaire, positionner le curseur sur « nouvelle saisie », cliquer. On se retrouve sur le masque de saisie d'un accident de la vie courante.

Les différents items sont répartis en deux onglets:

L'onglet principal comprend les items 3 à 7, 18 à 40 et 42 à 45.

EPAC - Données

Saisie [ ] Modification [ ] Export [ ]

1499000000001 2012

Principales Secondaires

Numéro du cas 10000001 Zone libre 1 [ ]

Sexe [ ]

Date de naissance [ ]

Code postal du lieu de résidence [ ]

Accident de la circulation (AC) [2] Non Accident du travail (AT) [2] Non

Date et heure de l'accident [ ]

Code postal du lieu de l'accident [ ]

Date et heure de l'accueil aux urgences [ ]

Traitement et suivi aux urgences [ ]

Date de sortie de l'hôpital [ ]

Etat à la sortie de l'hôpital [ ]

Lieu de l'accident [ ]

Mécanisme de l'accident [ ]

Activité au moment de l'accident [ ]

Sport au moment de l'accident [ ]

Type de lésion 1 [ ]

Partie lésée 1 [ ] Gravité 1 [ ]

Type de lésion 2 [ ]

Partie lésée 2 [ ] Gravité 2 [ ]

Type de lésion 3 [ ]

Partie lésée 3 [ ] Gravité 3 [ ]

Produit impliqué dans l'accident [ ]

Produit ayant causé la lésion [ ]

Autre produit [ ]

Description de l'accident [ ]

Imprimer Enregistrer Annuler Nouvelle Supprimer Fermer

L'onglet secondaire comprend les 13 autres items (1 et 2, 8 à 17 et 41).

EPAC - Données

Saisie [ ] Modification [ ] Export [ ]

1499000000001 2012

Principales Secondaires

Code Pays [FR] France

Code hôpital [00]

Situation emploi de la victime [ ]

Profession de la victime [ ]

Situation emploi de resp./tuteur H [ ]

Profession de resp./tuteur H [ ]

Situation emploi de resp./tuteur F [ ]

Profession de resp./tuteur F [ ]

Zone libre 2 [ ]

Caract. intention. du traumatisme [2] Non

Type de traumatisme intentionnel [2] Sans objet

Accident de la vie courante (ACVC) [1] Oui

Zone libre 3 [ ]

Imprimer Enregistrer Annuler Nouvelle Supprimer Fermer

Saisir les données conformément aux règles d'enregistrement décrites précédemment en terminant par le commentaire libre. Enregistrer.

Pour enregistrer un deuxième accident, cliquer sur « nouvelle », et saisir les données de la même manière, puis cliquer sur enregistrer.

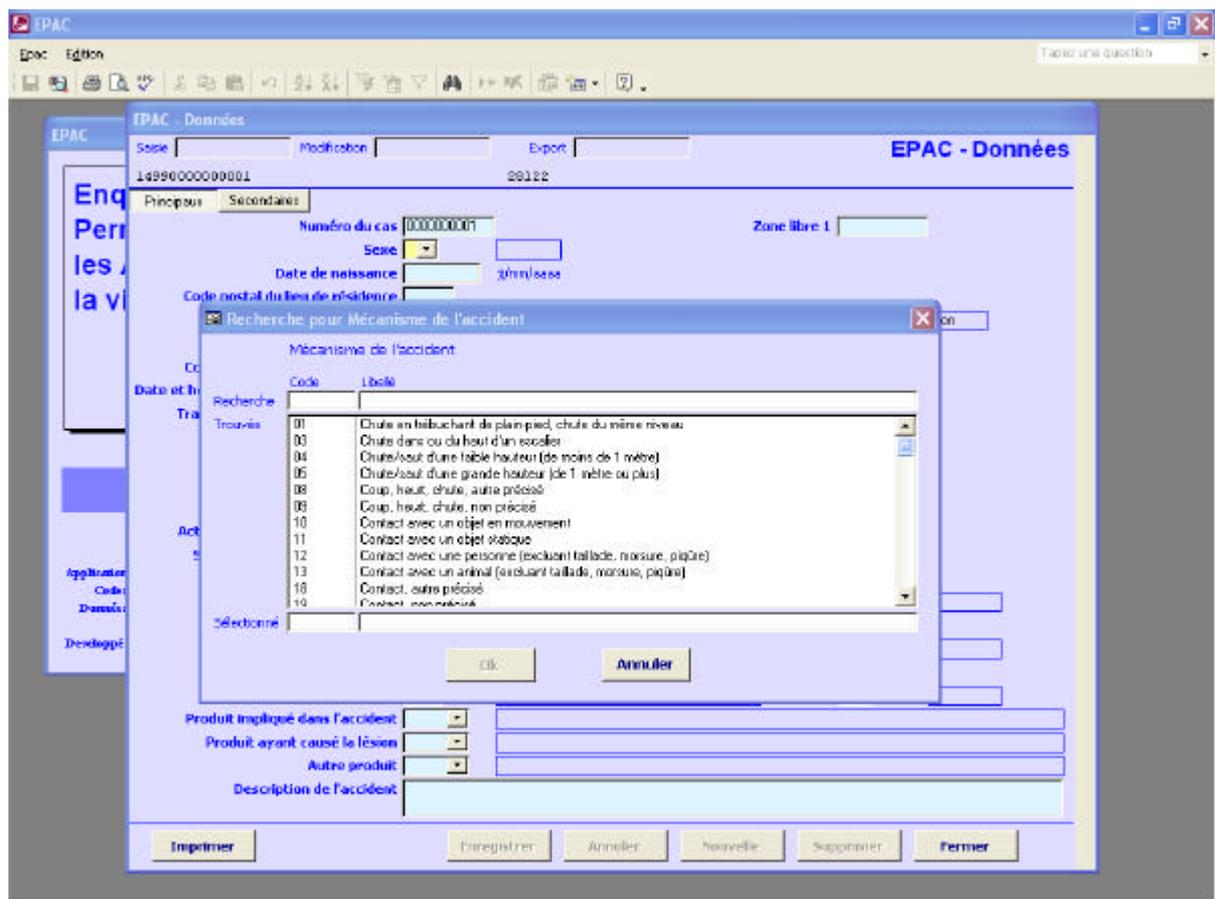
Recommencer l'opération autant de fois qu'il y a d'accidents à enregistrer.

Pour quitter le masque de saisie, cliquer sur « fermer ».

Remarque :

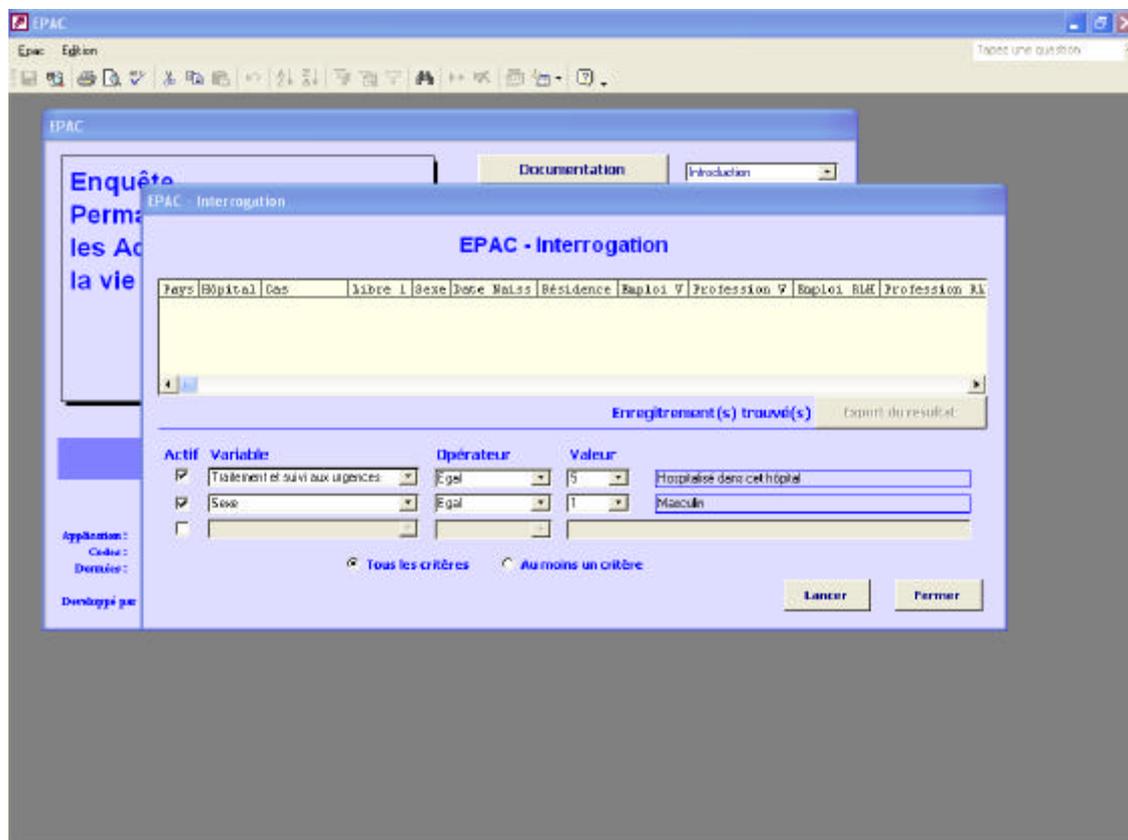
Des listes de valeurs possibles sont disponibles pour la plupart des items. Ces listes sont celles de la version française de la nomenclature européenne V2000, en ce qui concerne le traitement et suivi aux urgences, le lieu, le mécanisme, l'activité, le sport, le type de lésion, la partie lésée et les produits.

Par exemple, pour accéder aux codes des produits, il faut cliquer sur « ... », ce qui fait apparaître une fenêtre. Saisir le terme correspondant au produit recherché, choisir dans la liste proposée le code qui convient le mieux à l'accident.



## Consultation des données saisies

La consultation des données saisies se fait par la fonction « interrogation » disponible dans le sommaire. En cliquant sur cette fonction, on accède à une fenêtre qui permet de sélectionner les enregistrements selon les valeurs spécifiées de 3 variables différentes.

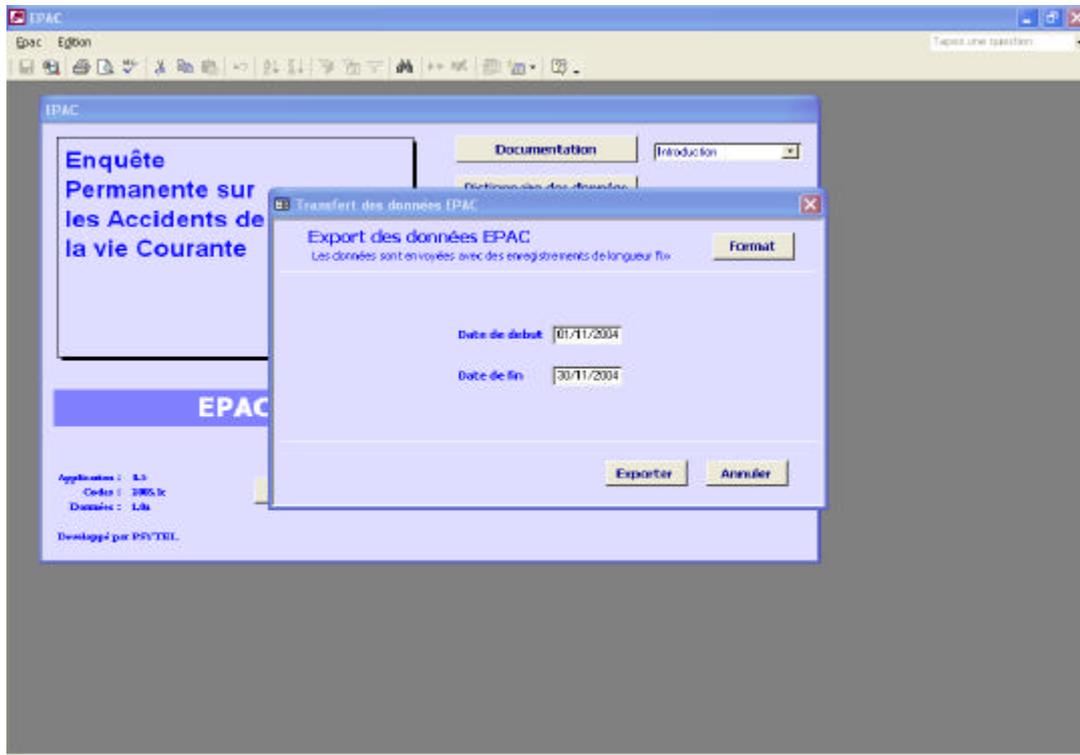


Si l'on souhaite visualiser l'ensemble des enregistrements saisis, on peut par exemple sélectionner selon la variable « code pays » puis l'opérateur « égal » puis la valeur « 14 » (qui correspond à la France).

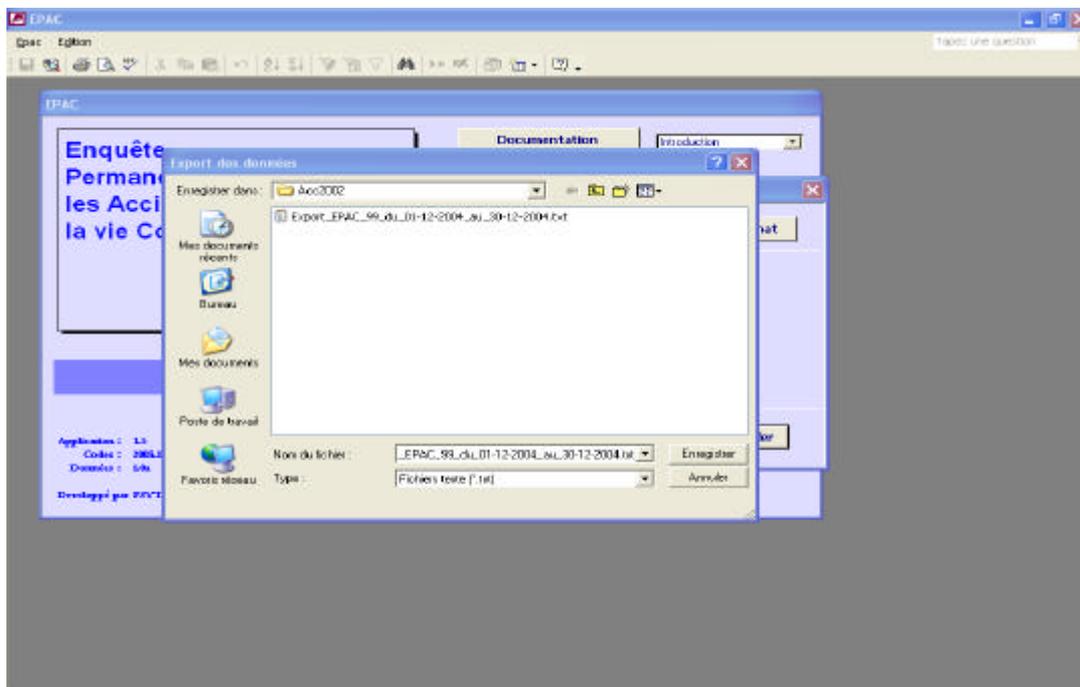
On peut aussi faire des sélections restrictives, par exemple sélectionner les enregistrements correspondants à des accidentés hommes venus aux urgences à une date déterminée, et hospitalisés, en utilisant les variables : sexe = 1, date de l'accueil aux urgences = la date choisie, traitement et suivi aux urgences = 5.

## Extraction des données saisies

L'extraction des données saisies se fait par la fonction « export des données ». En cliquant sur cette fonction, on accède à une fenêtre qui permet de sélectionner les enregistrements selon les valeurs spécifiées de deux dates : date de début et date de fin. L'extraction inclut les enregistrements des deux dates limites.



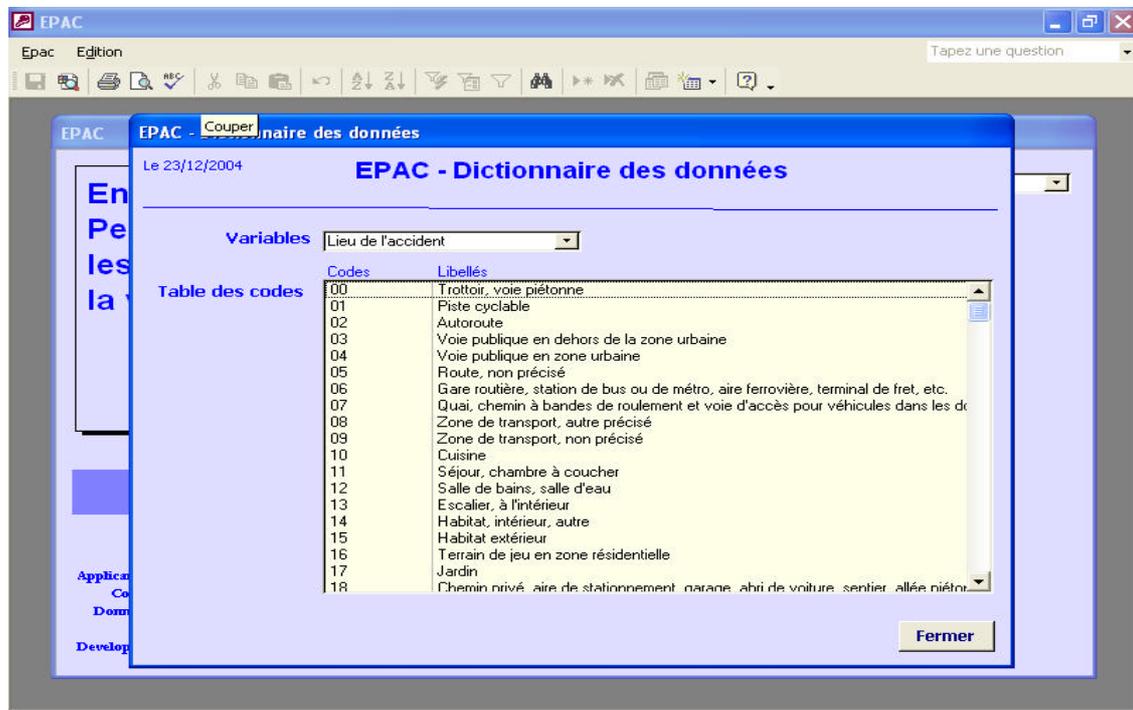
Cliquer sur exporter, ceci génère un fichier ASCII qui est sauvegardé sur disque dur.



## Aides disponibles

Documentation : ensemble du document V2000, qui comporte des définitions sur les traumatismes, un arbre de décision, les codes, etc.

Dictionnaire des données : on accède directement aux codes des items de la nomenclature V2000 utilisée par le logiciel : traitement et suivi aux urgences, lieu, mécanisme, activité, sport, type de lésion, partie lésée et produits.



Arbre de décision : on accède spécifiquement à l'arbre de décision qui aide à déterminer si un traumatisme est ou non un accident de la vie courante.

